



Rapport d'activite

2023

Introduction

Services créés dans chaque département (à partir de 2010) suite aux politiques de refondation du secteur AHI, les SIAO constituent des plateformes uniques départementales qui coordonnent les orientations vers les dispositifs d'hébergement d'urgence et d'insertion et de logements accompagnés financés par l'Etat. Ils participent à l'observation sociale de la demande.

Les objectifs poursuivis par la mise en place des SIAO sont de :

- Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement,
- Traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance de la disponibilité de l'ensemble de l'offre existante,
- Favoriser la coordination des acteurs locaux de l'hébergement et du logement,
- Améliorer la fluidité de l'hébergement vers le logement,
- Mettre en place un observatoire de la demande d'hébergement.

En 2014, la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) a consacré juridiquement les SIAO et modifié le Code de l'Action Sociale et des Familles en conséquence pour y préciser les missions des SIAO dans l'article L. 345-2-4.

L'article L. 345-2 du CASF précise ainsi que « les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) ont pour objectif de contribuer efficacement à améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes sans logement, et de construire des parcours d'hébergement et d'insertion adaptés ».

Ces dispositions ont été complétées et déclinées le 17 décembre 2015 dans une circulaire qui est venue préciser le fait que chaque département doit disposer d'un SIAO unique regroupant hébergement d'urgence, plateforme téléphonique du numéro d'urgence sociale 115 et hébergement/logement d'insertion.

Dans le Finistère, lors de la mise en place des SIAO, les principaux gestionnaires d'hébergement ont décidé en 2011, en accord avec les services de l'Etat, de se regrouper sous forme associative pour gérer le SIAO insertion ; le SIAO urgence avait été confié dès 2010 à l'association AGEHB déjà gestionnaire du 115.

Plusieurs circulaires et instructions plus tard, le SIAO 29 est aujourd'hui une association loi 1901, rassemblant 15 adhérents gestionnaires d'hébergement et de logement accompagné, assurant ainsi une représentation de lieux d'évaluation et de gestionnaires d'hébergement d'urgence et d'insertion du département. Le SIAO 29 est de ce fait construit et porté par un ensemble d'opérateurs au travers son conseil d'administration.

Depuis le 1er janvier 2021, après une importante réorganisation demandée par l'Etat pour consolider l'organisation du SIAO 29, les activités des volets urgence-115 et insertion sont gérées directement par l'association, qui est à nouveau employeur. Les équipes sont rassemblées dans les mêmes locaux à Quimper.

Cette réorganisation a mis fin aux conventions liant le SIAO 29, la Fondation Massé-Trévidy et l'AGEHB (Croix-Rouge Française depuis le 1er juillet 2021) qui géraient opérationnellement les volets insertion et urgence depuis 2013.

Sur le département, le volet urgence avec le 115, constitue le point d'entrée pour toute demande d'hébergement d'urgence, en lien avec les lieux d'accueil-évaluation.

Le volet Insertion constitue le point d'entrée pour toute demande d'hébergement ou de logement d'insertion. L'orientation se fait de façon concertée via les lieux d'accueil-évaluation et les Commissions d'Orientation Territoriale.

Ainsi, le volet urgence centralise et coordonne aujourd'hui l'attribution de l'ensemble des places d'hébergement d'urgence. Via le numéro d'urgence sociale « 115 », il évalue également les situations des personnes en lien avec les lieux d'accueil-évaluation afin de les orienter vers un hébergement adapté, de manière immédiate.

Le volet Insertion centralise quant à lui l'ensemble des demandes d'hébergement et de logement d'insertion et oriente les demandeurs via les commissions d'orientation territoriale. Il a donc un rôle de coordinateur des différents acteurs de l'hébergement/logement d'insertion.

Les volets urgence et Insertion participent ensemble à l'observation de la demande locale d'hébergement et de logement accompagné.



01

PRESENTATION DU SIAO 29

1. Les membres de l'association et composition du bureau p. 11
2. Les moyens et les missions p. 12
3. L'organisation et le fonctionnement p. 14
4. Les dispositifs p. 19
5. Eléments marquants et perspectives p. 26



02

RAPPORT D'OBSERVATOIRE

1. Le volet urgence p. 35
2. Le volet insertion p. 46



03

ANNEXES

1. Organigramme p. 57
2. Fiche de demande insertion p. 58
3. Fiche de présentation des missions complémentaires p. 65
4. Bulletin d'information p. 67

A decorative graphic consisting of a vertical purple line on the left, a horizontal green line at the top, and a horizontal cyan line at the bottom, forming a bracket-like shape around the number 01.

01

PRESENTATION

DU SIAO 29

A large teal triangle on the left side of the page, pointing towards the bottom right. A large orange triangle on the right side of the page, pointing towards the bottom left. The two triangles meet at a diagonal line that runs from the bottom left towards the top right.

1. Les membres de l'association et composition du bureau

Les membres de l'association

CCAS de Brest

40 rue Jules Ferry 29200 Brest
Représenté par Monsieur François CUILANDRE

CCAS de Quimper

8 rue Verdelet 29000 Quimper
Représenté par Madame Isabelle ASSIH

CCAS de Concarneau

14 rue de Courcy 29900 Concarneau
Représenté par Monsieur Marc BIGOT

CCAS de Carhaix

Place de la Mairie BP 258 29837 Carhaix-Plouguer
Représenté par Madame Hélène GUILLEMOT

Association COALLIA

16-18 Cour Saint Eloi, 75592 Paris Cedex 12
Représenté par Madame Anne-Laure LESVENAN

CIAS Quimperlé Communauté

1 rue Andreï Sakharov 29300 Quimperlé
Représenté par Madame Marie-Françoise LE ROCH

Association DON BOSCO

Parc d'innovation de Mescoat 29800 Landerneau
Représenté par Madame Isabelle MELSCOET

Association Croix-Rouge Française - PSB

7 rue de Lanrédec 29200 Brest
Représentée par Monsieur Julien VERGNAULT

Association ASAD

15 rue de Kerfraval 29600 Morlaix
Représenté par Madame Odile HUET

Fondation Massé-Trévidy

39 rue de la Providence 29000 Quimper
Représenté par Madame M-M BOURBIGOT

Association Habitat et Humanisme

20 avenue de Limerick 29000 Quimper
Représenté par Monsieur Jean-Michel QUEAU

CIAS du Cap Sizun

17 rue Lamartine 29770 Audierne
Représenté par Monsieur Gilles SERGENT

CCAS de Morlaix

29 rue de Brest 29600 Morlaix
Représenté par Monsieur Jean-Paul VERMOT

Association AILES

8 rue Michelet 29200 Brest
Représenté par Monsieur Yvon MAZE

CIAS de Poher Communauté

Pl. de la tour d'Auvergne 29270 Carhaix-Plouguer
Représenté par Madame Viviane MOISAN

L'association, qui regroupe 15 adhérents, est composée des personnes morales représentées par un titulaire et deux suppléants.

Dans l'esprit de promouvoir la participation, le Conseil d'Administration est ouvert aux personnes accueillies ou accompagnées

Composition du Bureau

Du 20/09/2022 au 12/10/2023

Présidente

Madame Marion MAURY

Secrétaire

Madame Sophie CABARET

Vice-présidente

Madame Annie PEURON

Trésorier

Monsieur Jean LE BARS

Depuis le 12/10/2023

Présidente

Madame Marion MAURY

Secrétaire

Madame Sophie CABARET

Trésorier

Monsieur Jean LE BARS

Vice-présidente

Madame Annie PEURON

Secrétaire adjoint

Monsieur Julien VERGNAULT

Trésorier-adjoint

Monsieur René BILIEN

En 2023, le Conseil d'Administration s'est réuni à 2 reprises, le Bureau s'est réuni 5 fois.

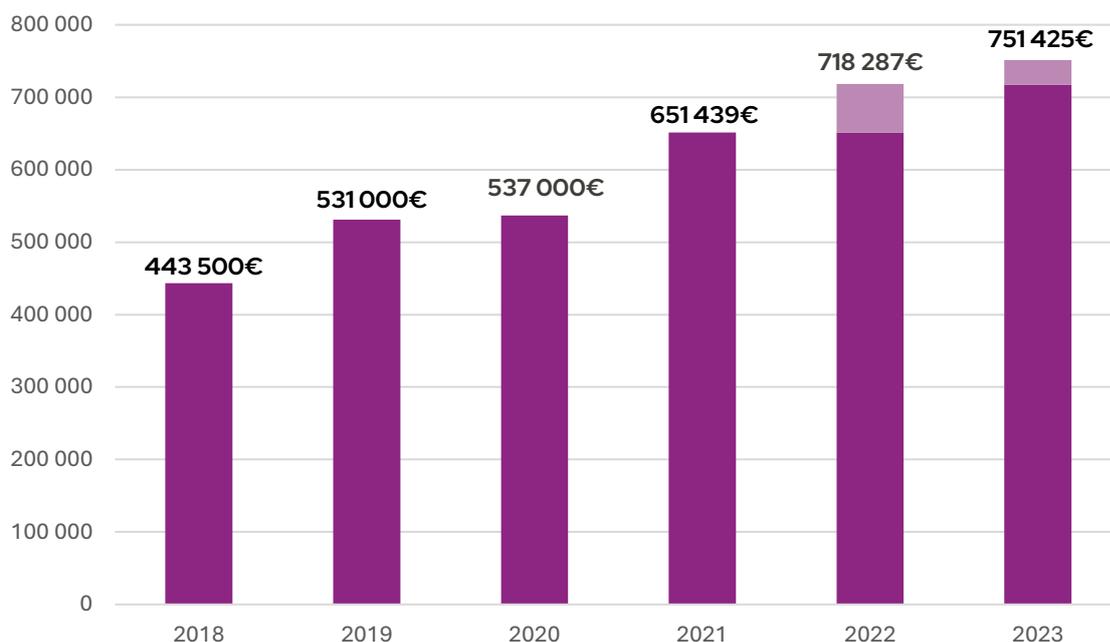
2. Les moyens et les missions

Locaux

Le siège social du SIAO 29 se situe dans les actuels locaux de l'association au 50 rue du Président Sadate – 29000 Quimper.



Subventions de fonctionnement



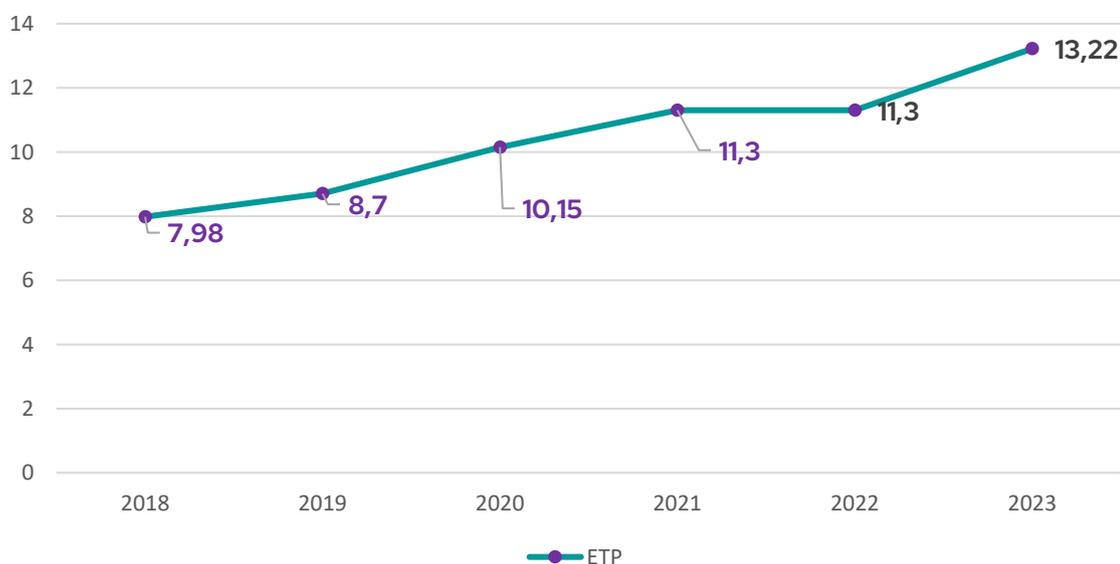
L'Etat est le seul financeur du SIAO 29. Les subventions permettent à l'association d'assurer son fonctionnement. Celles-ci ont sensiblement augmenté, en particulier depuis 2021, du fait de la réorganisation du SIAO sur le département mais également du fait du développement de l'activité liée à l'augmentation des besoins et du positionnement des SIAO comme « clé de voute » dans le service public de la rue au logement (instruction du 31/03/2022).

En 2023, le SIAO 29 a bénéficié de 717 465€ de subvention de fonctionnement ainsi que de 33 960€ pour le versement exceptionnel d'une prime aux salariés.

Personnels

2023 marque une augmentation du nombre de salariés (qui n'avait pas évolué depuis 2021) du fait des missions CEJ-JR et suivi de parcours. Le SIAO 29 est financé pour 13.22 ETP. A cela s'ajoute 1 ETP supplémentaire financé hors fonctionnement pour la « mission hôtel ». Au 31/12/2023, le SIAO 29 compte 15 salariés pour 14.22 ETP toutes missions confondues. Cf. Annexe 3

Evolution des ETP



Les missions

Le SIAO est une plateforme unique qui répond à 2 niveaux de prise en charge, l'urgence et l'insertion. Ces 2 volets ont pour missions de :

Recenser toutes les places d'hébergement, les logements en résidence sociale ainsi que les logements des organismes qui exercent les activités d'intermédiation locative

Gérer le service d'appel téléphonique dénommé « 115 »

Veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, médicale et psychique des personnes ou familles, traiter équitablement leurs demandes et leur faire des propositions d'orientation adaptées à leurs besoins, transmises aux organismes susceptibles d'y satisfaire ; Suivre le parcours des personnes ou familles prises en charge, jusqu'à la stabilisation de leur situation

Contribuer à l'identification des personnes en demande de logement, si besoin avec un accompagnement social

Assurer la coordination des personnes concourant au dispositif de veille sociale prévu à l'article L. 345-2 et lorsque la convention conclue entre l'Etat et la personne morale en charge du SIAO le prévoit, la coordination des acteurs mentionnés à l'article L 342-2- 6 du CASF

Produire chaque année les données statistiques d'activité, de suivi et de pilotage du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement

Participer à l'observation sociale

3. L'organisation et le fonctionnement

Champ géographique d'intervention et commissions territoriales insertion

Afin d'être au plus près du terrain et d'assurer un maillage du département, le SIAO 29 s'est construit sur une base territorialisée.

Cette organisation a permis la mutualisation et l'acculturation des dispositifs et l'interconnaissance des gestionnaires finistériens. Cela favorise les échanges et la mise en synergie des acteurs locaux. Cette territorialisation est déclinée dans les fonctionnements du SIAO 29, sur les volets urgence et insertion :

- Le Pays de Brest
- Le Pays de Cornouaille
- Le territoire de Morlaix-COB 29

L'objectif de ce découpage territorial est d'étudier les situations de chaque territoire avec les partenaires présents sur ce dernier. Cela se fait via les lieux d'évaluation et les commissions territoriales.

Pays de Brest



Périodicité

Toutes les 6 semaines

Dispositifs intégrés

AGIR, IML (FSL), ALT, Pension de famille

Membres de la commission

Chaque opérateur du territoire gestionnaire d'un dispositif entrant dans le champ du SIAO 29

Chaque EPCI ayant intégré la commission

Représentant de la mission locale

Représentant du Conseil départemental

Représentant de chaque bailleur social présent sur le territoire

Représentant du SIAO 29

Morlaix – COB 29

Périodicité

Toutes les 2 semaines

Dispositifs intégrés

AGIR, CHRS, ALT, Pension de famille, Résidence accueil

Membres de la commission

Chaque opérateur du territoire gestionnaire d'un dispositif entrant dans le champ du SIAO 29

Représentant de la mission locale

Représentant du SIAO 29



La CASAL (Commission d'Accompagnement Social et d'Accès au Logement) Brest Métropole

Cette commission a été créée dès 1992, le SIAO s'est donc intégré à l'existant.

Périodicité

1 fois par mois

Dispositifs intégrés

CHRS, ALT, Pension de famille, Résidence accueil



Membres de la commission

Chaque opérateur du territoire gestionnaire d'un dispositif entrant dans le champ du SIAO 29
Représentant de la mission locale
Représentant de chaque bailleur social présent sur le territoire Brest Métropole
Représentant du SIAO 29

Commission Partenariale de Cornouaille pour l'Hébergement et le Logement

Périodicité

Toutes les 2 semaines

Dispositifs intégrés

AGIR, CHRS, IML (FSL + Etat), ALT, Pension de famille, Cité de promotion familiale, Résidence accueil, Résidence sociale



Membres de la commission

Chaque opérateur du territoire gestionnaire d'un dispositif entrant dans le champ du SIAO 29
Chaque EPCI ayant intégré la commission
Représentant de la mission locale
Représentant du Conseil départemental
Représentant de chaque bailleur social présent sur le territoire
Représentant du SIAO 29

Lieux d'évaluation

Dans l'objectif de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement, des lieux d'évaluation ont été identifiés. Ces derniers, selon les territoires, sont : CDAS, Mission Locale, autres CCAS-CIAS et associations.

Pour un hébergement d'urgence, les personnes peuvent ainsi s'adresser à des lieux d'accueil physique en complément du 115, numéro départemental.

Pour demander un hébergement d'insertion ou un logement adapté, les personnes doivent s'adresser au lieu d'accueil identifié sur leur territoire et correspondant à leur situation familiale. Il revient à ces lieux d'évaluation :

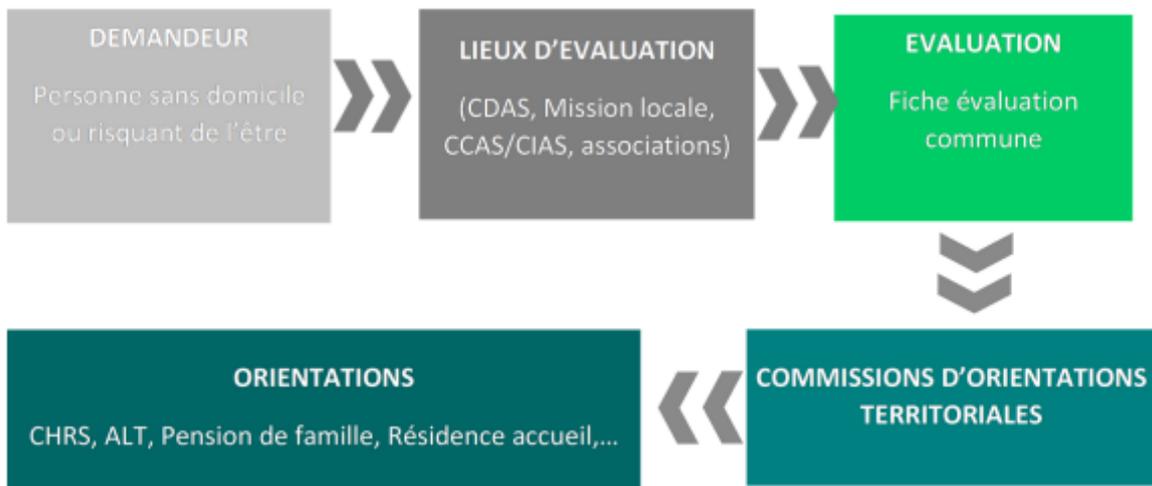
- D'assurer localement un accueil physique et téléphonique,
- De réaliser une évaluation et de formuler des préconisations à partir d'outils communs,
- De transmettre ces éléments au SIAO et aux commissions territoriales.

Chaque demande d'hébergement d'insertion doit se faire à l'aide de la fiche départementale (à l'exception de la CASAL). Cette étape, qui intervient en amont des commissions, nécessite d'obtenir l'ensemble des informations nécessaires à une bonne orientation par la suite. Un entretien pour une demande d'hébergement dure environ une heure. Cela implique donc une disponibilité importante au vu du nombre de demandes.

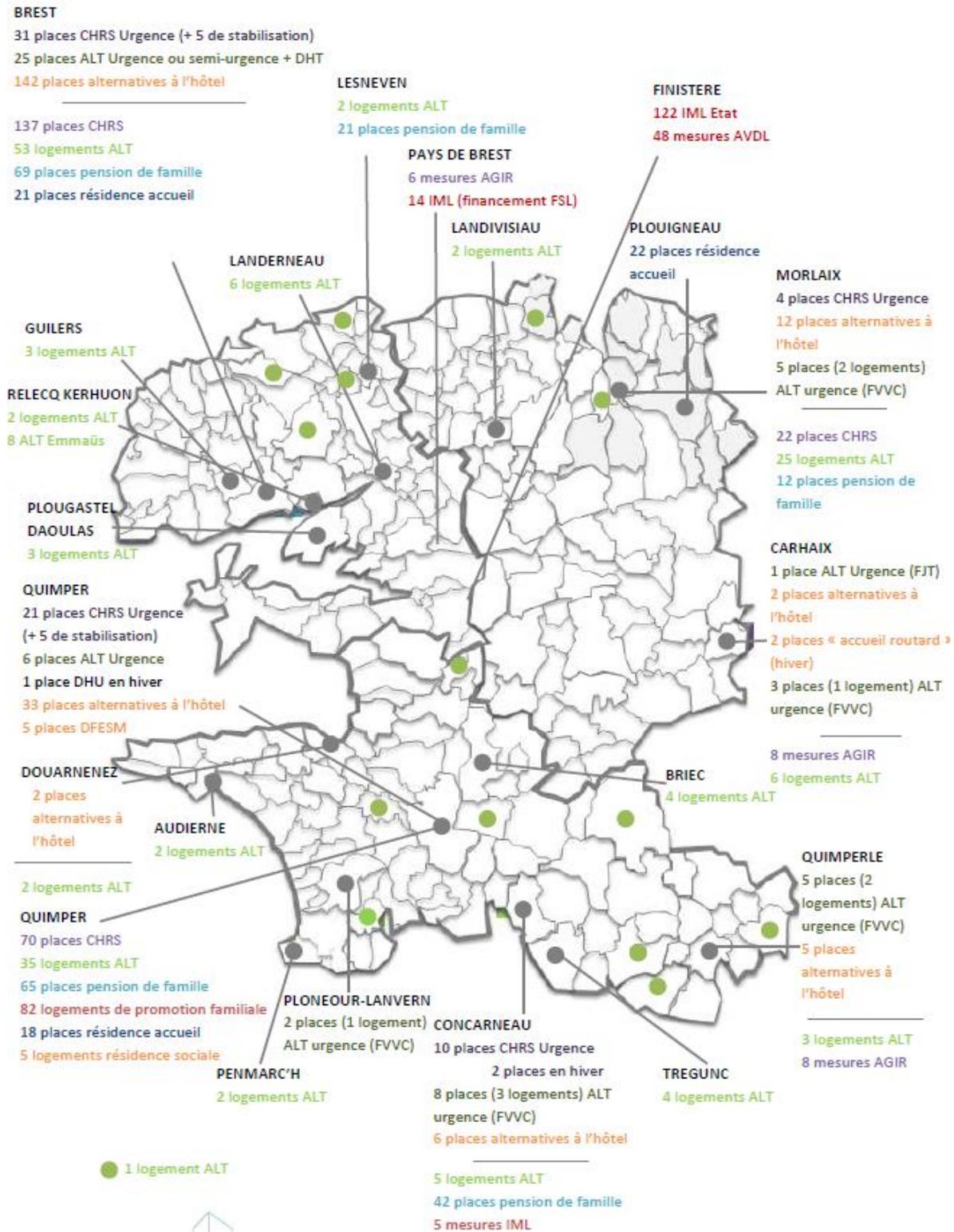
Processus de la demande d'hébergement d'urgence



Processus de la demande d'hébergement d'insertion



4. Les dispositifs



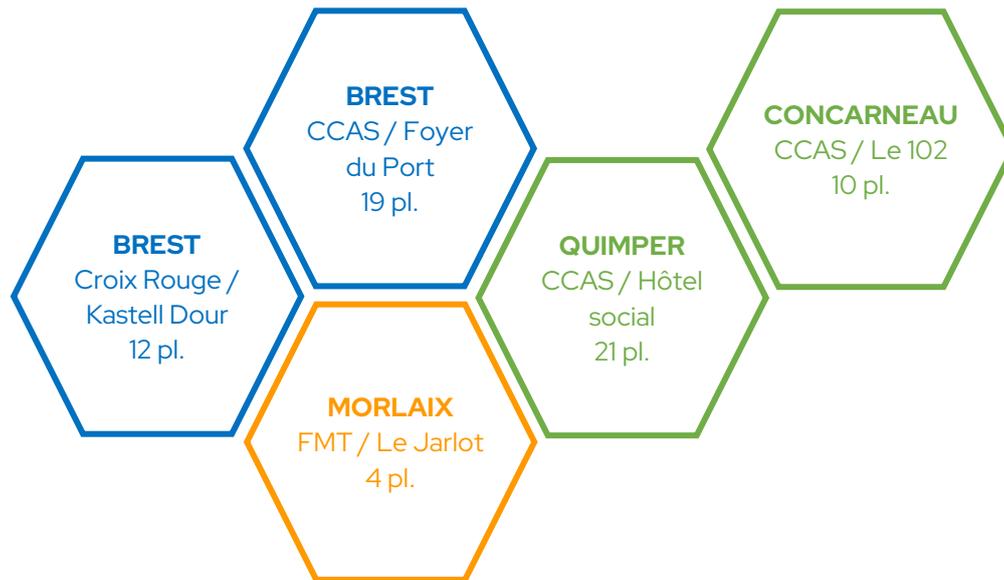
Places d'hébergements d'urgence, d'insertion et de logements adaptés

Les dispositifs urgence

Le volet urgence centralise, en lien avec les lieux d'accueil-évaluation, l'ensemble des orientations sur les places en CHRS urgence, en dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtel et en ALT Urgence. Les places gérées dépendent d'opérateurs différents.

CHRS urgence

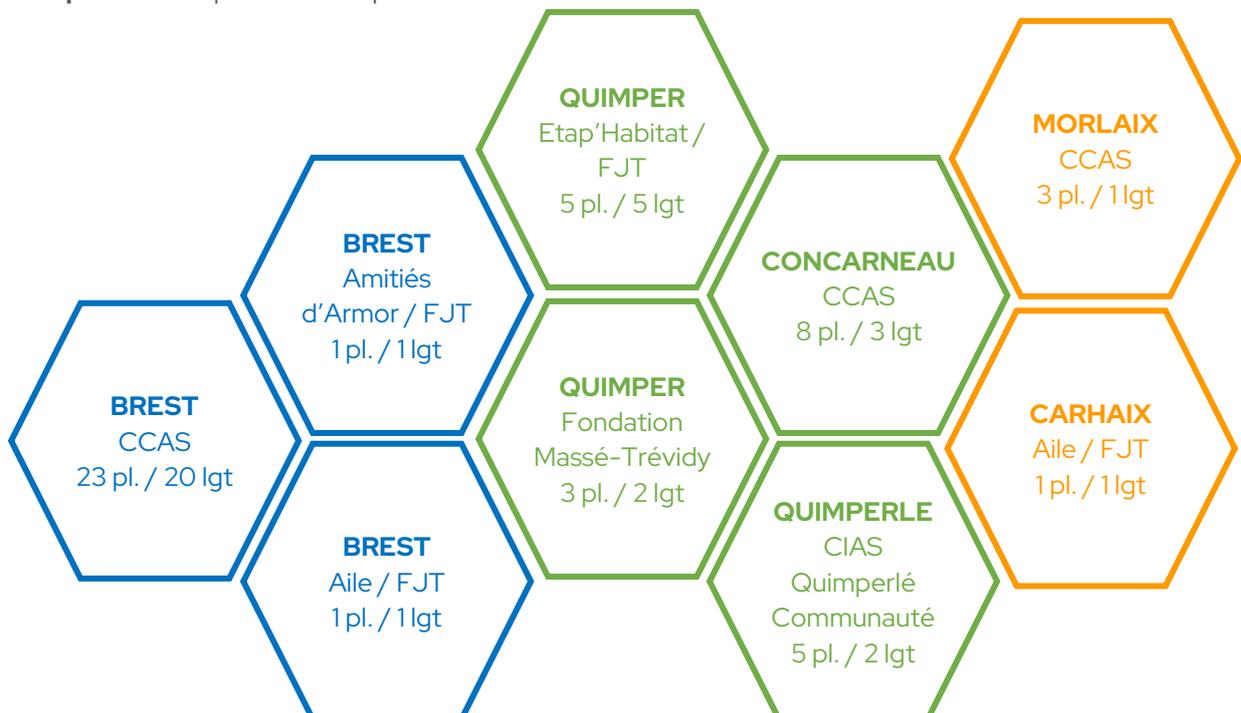
Il y a 5 CHRS urgence sur le département, tous sont intégrés au SIAO : 2 à Brest, 1 à Quimper, 1 à Morlaix et 1 à Concarneau. L'ensemble de ces structures représente un total de **66 places**.



En plus de ces places, il existe 10 places dites de stabilisations hors champ d'intervention du SIAO (5 à Quimper, 5 à Brest).

ALT urgence

Il y a 9 dispositifs ALT Urgence sur le département, tous sont intégrés au SIAO : 3 à Brest, 2 à Quimper, 1 à Quimperlé, 1 à Concarneau, 1 à Morlaix et 1 à Carhaix. L'ensemble de ces dispositifs représente un total de **50 places**. Une partie de ces places est dédiée à l'accueil de femmes victimes de violences.



Dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtel

Ces dispositifs permettent un accueil en urgence plus satisfaisant qu'à l'hôtel, et continuent d'être développés sur le département. L'ensemble de ces structures représente un total de **218 places**.



Places hiver – vigilance orange ou rouge

En cas de vigilance orange ou rouge et de saturation des dispositifs, 10 places sont mobilisables à Quimper, sur déclenchement du préfet.

2 places dans les FJT de Quimper sont également ouvertes en période hivernale.

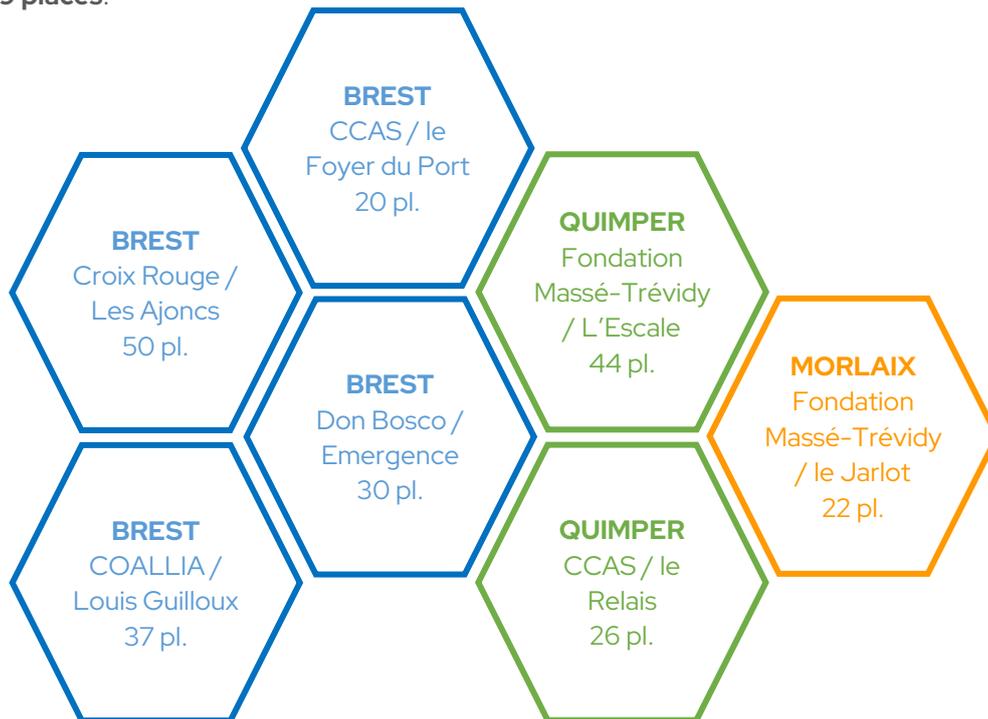
Les dispositifs insertion

Le volet Insertion gère l'ensemble des orientations sur les places en CHRS insertion, ALT insertion, et pension de famille. Les places gérées dépendent d'opérateurs différents ayant intégré les commissions d'orientation territoriales.

CHRS insertion

Il y a 7 CHRS sur le département. Tous sont intégrés au SIAO.

Il y a 4 CHRS à Brest, 2 CHRS à Quimper, 1 CHRS à Morlaix. L'ensemble de ces structures représente un total de **229 places**.



ALT insertion

Tous les logements ALT du Finistère, n'ont pas été intégrés au volet Insertion dès son démarrage. En 2011, l'association gérait l'orientation des logements ALT de 11 opérateurs.

Depuis, l'ensemble des opérateurs ont intégré leurs logements au sein des commissions.

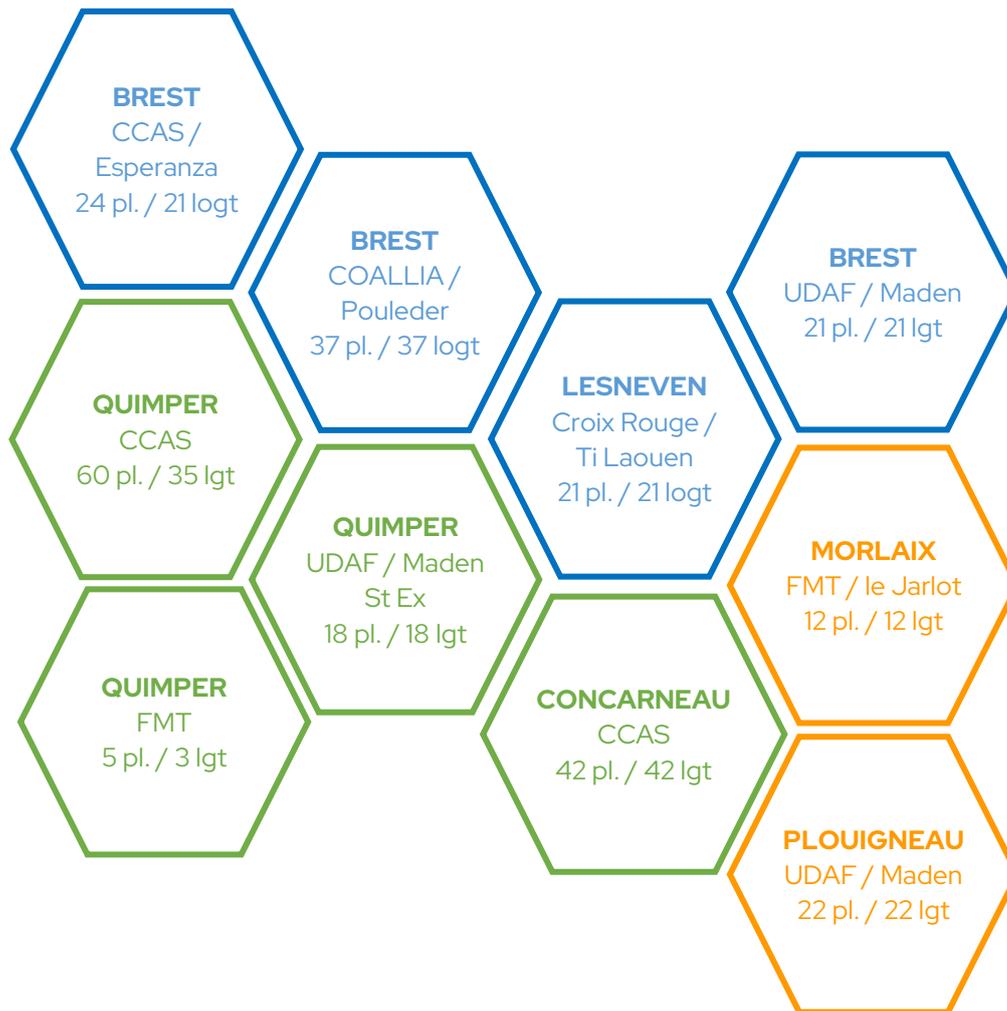


Pension de famille / résidence accueil

Il y a actuellement 7 pensions de famille en Finistère.

En septembre 2012 s'est ouverte, à Brest, la première résidence accueil du département. Cette structure apparentée aux pensions de famille est spécialisée dans l'accueil des personnes ayant un handicap psychique. Elle est gérée par l'UDAF et comporte 19 places. Une seconde résidence accueil a été ouverte à Quimper en 2015, puis une troisième à Plouigneau en 2017.

Ces 9 structures regroupent **232 logements** pour **262 places**.



Autres dispositifs



Parmi ces dispositifs, on distingue des mesures d'accompagnement de type AGIR (Accompagnement Global Individualisé Renforcé) et mesures AVDL (Accompagnement Vers et dans le Logement). Les mesures AGIR proposent un accompagnement de type CHRS. Les mesures AVDL concernent les ménages entrés ou sur liste d'attente ALT.

Les résidences sociales et Cités de Promotion Familiale (CPF) sont des dispositifs logement gérés par le CCAS de Quimper. Le reste des dispositifs concernent l'intermédiation locative.

5. Eléments marquants et perspectives

Ressources humaines

Contrairement à 2022, l'année 2023 a été plus stable pour l'équipe salariée. L'association a connu 1 démission, 1 demande de réduction d'heures et l'arrivée de 2 nouvelles collègues en CDI. 3 collègues en CDD ont été également présents une partie de l'année ou toute l'année pour assurer les missions complémentaires du volet urgence et le remplacement d'une professionnelle en congé maternité.

- **Changement de locaux**

Au regard de l'augmentation du nombre de salariés, afin de pouvoir accueillir l'ensemble de l'équipe dans de bonnes conditions, l'association a changé de locaux en avril. Nous avons pu nous installer sur un plateau de bureaux plus grand sur le site où nous étions déjà installés.

- **Revalorisation des professionnels**

En février 2022, lors de la conférence des métiers de l'accompagnement social et du médico-social, le gouvernement a annoncé une revalorisation des salaires via une prime de 183€ net par mois. Annonce d'abord bienvenue, nous avons ensuite appris que les professionnels des SIAO (mais pas seulement) ne pourraient en bénéficier.

Les salariés se sont mobilisés à plusieurs reprises en 2022 et 2023 afin de récuser cette annonce injustement vécue. Ces mobilisations sont aussi le moyen de faire connaître et reconnaître le travail et missions des travailleurs sociaux.

Il est à noter que fin 2023, l'Etat a annoncé le versement d'une prime exceptionnelle à l'ensemble des SIAO du fait des fortes attentes de l'Etat auprès de ces services et de la pression assumée par ceux-ci. Le SIAO 29 a fait le choix de verser cette prime à l'ensemble des salariés en poste.

- **Formation sur les fondamentaux du droit des étrangers**

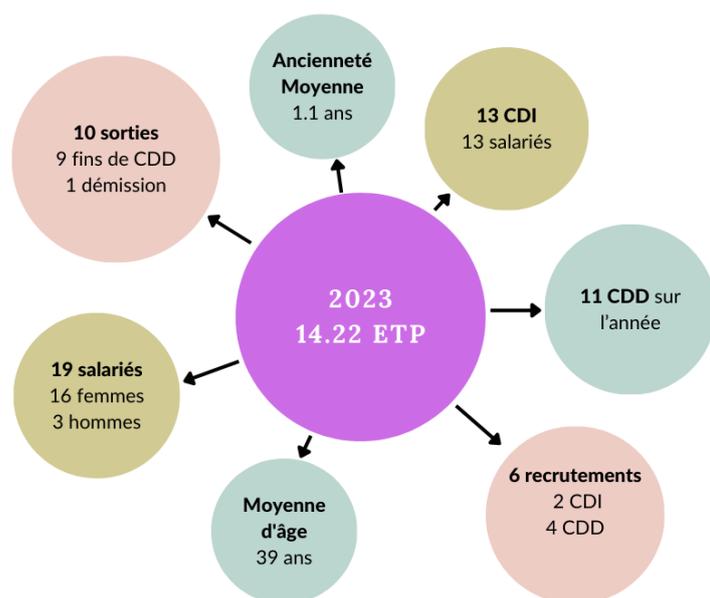
Le SIAO est sollicité par des publics très différents. Afin de pouvoir répondre le plus justement possible à chacun d'eux, l'association a mis en place une formation sur les fondamentaux du droit des étrangers pour les professionnels du service étant amené à orienter ce public. Cette formation de 21h a eu lieu en 2 sessions. 11 salariés du SIAO 29 ont pu en bénéficier.

Activité

- **Maintien d'un haut niveau d'activité sur l'hébergement d'urgence**

Depuis 2020, année pendant laquelle nous avons connu une hausse des mises à l'abri importante, le niveau d'activité du SIAO, et en particulier des mises à l'abri du 115, ne fait que croître.

Depuis 3 ans, nous ne constatons plus de saisonnalité des mises à l'abri et observons même une hausse des demandes dès le mois d'août.



Avec le changement climatique, nous pouvons d'ailleurs nous interroger sur les besoins des publics à la rue soumis aux fortes chaleurs durant cette période. La période hivernale n'est plus la seule période de vigilance élevée.

L'augmentation des demandes a plusieurs facteurs. Elle est liée à une précarisation d'une partie de la population (observée depuis la crise sanitaire), à l'augmentation des sollicitations d'une population exilée mais également aux tensions importantes qui touchent le secteur du logement.

En effet, sur ce dernier point, les demandes de logements dans le parc public sont en hausses, les délais d'attribution plus longs, de fait, c'est toute la chaîne qui se grippe et les dispositifs s'embolissent.

Les sorties d'hébergement vers le logement sont moins nombreuses, les durées de séjour s'allongent et les entrées sont différées.

A noter que, pour la première fois depuis plusieurs années, le nombre de demandes sur le volet insertion du SIAO sont-elles en baisses. Cette baisse interroge au regard de l'augmentation des besoins sur l'hébergement d'urgence. Elle peut s'expliquer, certainement en partie, par les délais d'attente sur les dispositifs d'insertion qui sont toujours plus long. De plus, nous avons pu observer une augmentation des entrées en logement ordinaire après un passage en hébergement d'urgence. La durée d'hébergement en urgence étant assez longue, elle permet d'évaluer plus finement les besoins des ménages. Cela concourt à la logique du logement d'abord.

Cette baisse pose également la question du recensement des besoins. En effet, s'il y a une forme de censure du fait de l'embolisation des dispositifs et des délais d'attente, cela implique une moins bonne vision des besoins du département.

Sur l'urgence, il est important de rappeler que les mises à l'abri à l'hôtel ne sont possibles que via les hôteliers qui acceptent les hébergements du 115.

Nous sommes dépendants du nombre de place que chaque hôtelier accepte de mettre à disposition.

Ainsi, les capacités d'accueil à l'hôtel varient suivant les saisons et les événements ayant lieu sur le département.

Depuis ces derniers mois, nous avons confortés des partenariats avec plusieurs hôteliers permettant d'assurer une base de places fixes pouvant être sollicitées par le 115. Ce travail devra être poursuivies en 2024 avec la réflexion d'un accueil plus adapté au regard des durées de séjours en hébergement d'urgence.

En effet, si l'hôtel permet une mise à l'abri rapide, il ne constitue pas une réponse adaptée au-delà de plusieurs nuits.

Outre des coûts financiers important, l'hôtel ne permet pas des accueils satisfaisants du fait du manque d'espace ou de l'impossibilité d'y cuisiner.

Il est donc important de continuer à développer les dispositifs d'hébergement d'urgence mais également des solutions différentes, plus innovantes qui peuvent être moins couteuses et plus adaptées.

Ainsi, du fait des besoins, l'Etat continue de développer des solutions d'hébergements d'urgence et de logements adaptés. L'Etat a notamment annoncé en 2023, la création de 25 places d'hébergement d'urgence pour l'accueil des femmes victimes de violences. Ces places ouvriront progressivement de fin 2023 à 2024.

- **Financement nuitées d'hôtel**

Fin mai 2023, la garantie de ne pouvoir financer les nuitées d'hôtel pour le reste de l'année du fait d'une volonté nationale de réduire nuitées d'hôte a suscité de vives inquiétudes pour la poursuite des mises à l'abri à l'hôtel. Si l'Etat a pu verser de nouvelles subventions, une vigilance accrue sur le nombre de mises à l'abri à l'hôtel et le tarif des chambres fait, désormais, l'objet d'un travail quotidien des travailleurs sociaux et de la direction du SIAO 29.

- **Desserments**

Annoncé par le gouvernement pour trouver des solutions en province aux personnes sans abri en Ile de France, des SAS ont ouvert dans plusieurs régions de France en 2023. Le SAS breton géré par l'association Aurore a ouvert en juin avec une capacité d'accueil de 50 places. Toutes les 3 semaines, il est prévu l'orientation des personnes hébergées vers un département breton permettant ainsi d'accueillir de nouveau jusqu'à 50 personnes au sein du SAS.

Après l'Ille et Vilaine et le Morbihan, ce fut au tour du Finistère d'accueillir les premiers ménages issus du SAS en septembre. 31 personnes ont été hébergées à Brest ou Quimper par le 115 et le Pôle Solidarité Bretagne de la Croix-Rouge Française dans l'attente de solutions plus durables.

A noter que dans l'année, suite à des démantèlements de squats, le SIAO 29 a accueilli des ménages à l'hôtel pour des courtes durées.

Développement d'une offre alternative aux hôtels gérée par le SIAO 29

Afin de proposer des solutions d'hébergement d'urgence plus adaptées, plus satisfaisantes et moins coûteuses que les chambres d'hôtel aux ménages sollicitant le 115, l'association en lien avec la DDETS a développé des solutions d'appartements d'urgence gérées par le SIAO 29 dans le cadre des réponses au 115.

Ces solutions visent la mise à l'abri de familles (ménages avec enfants) en difficultés sociales relevant d'un hébergement d'urgence et ne pouvant accéder immédiatement à une structure financée par l'Etat (CHRS, FJT, structures conventionnées au titre de l'ALT, dispositifs alternatifs classiques) faute de places vacantes.

La DDETS a validé la mise en place de 8 appartements captés dans le parc privé sur le département (32 places) à partir de l'été 2023.

Pour ces 8 appartements, le SIAO 29 a travaillé des partenariats avec Urgence Habitat (entreprise spécialisée dans l'accueil des familles orientées par le 115 travaillant avec 3 autres SIAO en France) et un bailleur privé.

A compter du mois de juillet 2023, 7 appartements alternatifs aux nuitées hôtelières ont été mis en place sur les villes de Quimper (4 appartements T3) et Brest (3 appartements dont 1 T2 et 2 T3) avec Urgence habitat et 1 appartement T2 sur Morlaix avec un bailleur privé.

Des conventions de prestation de services ont été signées entre le SIAO 29 et les deux prestataires. Celles-ci précisent les modalités de fonctionnement. Il est à noter que le fonctionnement des appartements alternatifs reste sur un mode de nuitées comme l'hébergement à l'hôtel.

Pour chaque séjour, le ménage hébergé et le SIAO 29 signe un contrat de séjour afin de formaliser et sécuriser l'hébergement d'urgence en appartement.

Instruction du 31 mars 2022

Dans son instruction du 31 mars 2022, l'Etat a précisé les missions des SIAO dans le cadre de la mise en œuvre du service public de la rue au logement. L'instruction désigne les SIAO comme « clé de voûte » du service public de la rue au logement au niveau local. Cette instruction cadre, en lien avec les DDETS, la nouvelle feuille de route des SIAO pour les prochaines années.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'instruction sur les territoires, la DIHAL a organisé des journées de formations à destination des services déconcentrés de l'Etat et des SIAO. Le SIAO 29 a participé à 2 journées en novembre 2023 organisées par KPMG, l'ANSA et la DIHAL.

Parmi les orientations clés de l'instruction, nous pouvons retenir :

- Accélérer l'accès au logement ou assurer l'accès immédiat et inconditionnel à un hébergement d'urgence pour toute personne sans abri
- Assurer que 100% des personnes sans domicile repérées bénéficient d'une évaluation immédiate dite « flash » puis d'une évaluation approfondie afin de mobiliser les ressources adaptées pour répondre à leurs besoins et leurs souhaits
- Assurer des parcours d'accompagnement adaptés aux besoins et aux choix des personnes.

Est également précisé dans l'instruction :

- Les SIAO doivent être dotés d'un comité stratégique partenarial, incluant l'Etat, les collectivités mais aussi des représentants du secteur AHL, dont le logement accompagné. Ce comité devra « définir les stratégies et les actions communes à l'échelle du département et des grands bassins de la vie ». Ce comité stratégique sera présidé par l'Etat.
Sur le Finistère, le choix a été fait d'adosser le comité stratégique partenarial au comité responsable du PDALHP. Cette organisation a été validée en fin d'année 2023 du fait de la proximité des thématiques et des partenaires qui pourront être présents aux deux instances.
- Les personnes sans domicile devront bénéficier d'une évaluation immédiate dite flash dans un délai de 72h puis d'une évaluation approfondie dans un délai de 2 mois.
- Le SI-SIAO est identifié comme un chantier prioritaire au plan national.
- Mise en place d'une commission unique interne qui examine toutes les demandes de place et d'accompagnement ayant fait l'objet d'une évaluation approfondie et d'une commission partenariale d'orientation pour les situations complexes.

Par ailleurs, le rôle de coordinateur des « acteurs concourant à la progression des parcours » est renforcé. Cela pourra se traduire par une convention cadre SIAO-État sur la veille sociale et sur la coordination des acteurs, et par l'installation d'une « instance de coordination de la veille sociale ».

• **Coordination de la veille sociale**

Cette mission exercée par la DDETS sur le plan départemental est exercée progressivement par le SIAO 29 sur les territoires en lien avec la mise en place ou participation aux staffs précarités. Cela s'inscrit dans les suites de l'instruction de 2022.

Ces instances ont vocation à construire une approche complémentaire des publics et favorisent les liens avec les professionnels de santé.

L'articulation avec les acteurs des dispositifs santé/précarité permet ainsi de mieux prendre en compte les situations individuelles dans toutes leurs dimensions et de s'appuyer sur celles-ci pour réaliser les évaluations médicales et psychiques.

C'est via la coordination des acteurs de la veille sociale que le SIAO mobilisera les partenaires des maraudes et accueils de jour afin de garantir une évaluation sociale systématique des personnes sans logement.

Sur le département, il existe un staff précarité sur Brest depuis plusieurs années organisé par le Centre Accueil Précarité du CHRU de Brest.

Le SIAO 29 a mis en place au 1^{er} trimestre 2023, le même type de réunion sur Morlaix. Suivra Quimper en 2024.

Missions complémentaires

C'est en accord avec les attendus de l'instruction de mars 2022 que la DDETS a annoncé en fin d'année 2022, le renfort temporaire de trois postes supplémentaires au SIAO. Les professionnels ont été recrutés début 2023 et ont commencé leurs missions sur le premier trimestre. Cf. annexe 3

Il s'agit :

- De 0.92 ETP dans le cadre de l'appel à projet « contrat d'engagement jeune – jeunes en rupture ».

Dans l'appel à projet, il est précisé que le SIAO jouerait un rôle sans que celui-ci ne soit bien défini. Ce temps est financé pour la durée de l'appel à projet soit 2 ans.

Ce temps a été scindé sur plusieurs professionnels. Un collègue à temps partiel a augmenté son temps de travail de 30%, la coordinatrice urgence de 12% et nous avons recruté pour le temps restant une travailleuse sociale en octobre.

- D'1 ETP pour la coordination et le suivi des parcours des personnes hébergées en urgence. Ce dernier poste avait été sollicité en juillet pour l'amélioration du suivi des ménages pris en charge en hébergement d'urgence et est en lien direct avec l'instruction du 31 mars 22. Pour ce poste financé pour 1 an, la professionnelle a été recrutée en février.
- D'1 ETP pour l'accompagnement des personnes à l'hôtel sur le département (hors Brest où intervient la Croix-Rouge sur 1 ETP). Le poste est financé pour 1 an. Il ne s'agit pas ici, d'assurer un accompagnement à la place des partenaires mais au contraire de venir faciliter les prises en charges via une coordination et une meilleure évaluation des situations. Le recrutement a eu lieu en janvier.

Afin de diversifier les missions des professionnels du 115, le choix a été fait de fractionner les missions « suivi de parcours et missions hôtels » afin de proposer aux collègues l'exercice de l'une de ces missions une fois par semaine.

SI SIAO

Le logiciel Etat utilisé par l'ensemble des SIAO a été développé pour être utilisé par l'ensemble des partenaires en suivant le processus d'une demande d'hébergement (de l'évaluation à l'accueil en structure en passant par les commissions d'orientations).

Sur le Finistère, la DDETS et le SIAO 29 avaient fait le choix de ne pas ouvrir l'accès de l'application aux partenaires, le temps que celle-ci corresponde aux différentes attentes.

Aujourd'hui plus fiable, l'Etat nous a demandé d'ouvrir progressivement les accès aux partenaires. Dans un premier temps, nous avons choisi d'ouvrir l'application aux gestionnaires d'hébergement d'insertion pour que chacun puisse enregistrer les dates d'entrées et de sorties des ménages accueillis dans leurs dispositifs.

Des sessions de formation sont proposées sur les territoires afin de familiariser chacun avec ce nouvel outil. C'est sur le territoire de Morlaix-COB 29, en octobre, qu'a démarré la mise en œuvre, suivie par le Pays de Cornouaille en décembre. L'ouverture du logiciel au Pays de Brest est programmée au 1^{er} trimestre 2024. En toute logique, suivra ensuite l'ouverture aux structures d'hébergement d'urgence.

Il est à noter que des dysfonctionnements persistent encore sur SI SIAO en particulier concernant les extractions statistiques. De fait, la fiabilité des données n'est pas assurée. Pour ce rapport, les données sont issues du logiciel mais également d'autres outils internes qui nécessitent un important traitement. Les nombreux chantiers de la DIHAL pour SI SIAO ne permettent pas d'envisager de changements majeurs sur ce volet avant 2026.

Mobilisation nationale

Le 12 octobre 2023, la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) a lancé une mobilisation nationale pour alerter sur la situation du social en France. Nommée "braderie du social", cette mobilisation a eu pour objectif de mettre en lumière l'enracinement de la pauvreté, la hausse du nombre de personnes en difficultés sociales, les difficultés des métiers insuffisamment rémunérés et reconnus et celles des associations en perte de sens.

Dans ce contexte, le jour de cette mobilisation, le SIAO 29 a organisé des portes ouvertes aux partenaires. Malgré une information tardive, une trentaine de personnes étaient présentes représentant 15 partenaires.

Bulletin d'information

Longtemps évoqué, le SIAO 29 a lancé son premier bulletin d'information à l'attention des partenaires en septembre 2023. L'objectif de ce document est de communiquer régulièrement sur notre activité et sur les actualités du secteur. Cf. Annexe 4

Collecte des cadeaux pour Noël

L'association régionale Entreprendre pour Apprendre Bretagne, nous a contacté en fin d'année pour nous proposer d'organiser une collecte de jeux et jouets d'occasions pour les enfants hébergés à l'hôtel. L'association a organisé une première collecte pour le SIAO 35 en décembre 2022, fort de l'engouement que cela a suscité, il nous a été proposé cette collecte sur le Finistère.

Ce fut un succès malgré un délai contraint. Le SIAO 29 et Entreprendre pour Apprendre ont organisé une remise de cadeaux (en lien avec le CCAS de Brest) le 20 décembre à Brest. Les professionnels du SIAO 29 ont ensuite joué les pères et mères Noël et ont été distribuer les cadeaux aux autres familles hébergées sur le département. Nous espérons reproduire cette action pour Noël 2024.

Engagement écoresponsable

Enfin, notons que le SIAO 29, dès sa réorganisation en 2021, s'est engagé dans une démarche écoresponsable partagée par l'ensemble des salariés.

Cet engagement se traduit au quotidien par :

- Des achats d'occasion (mobilier, téléphonie, fournitures, ...)
- La location de véhicules hybrides
- Le tri des déchets
- Une impression des documents raisonnée
- Des choix de matières écologiques et de produits d'entretien plus responsables
- Une attention particulière sur les dépenses énergétiques



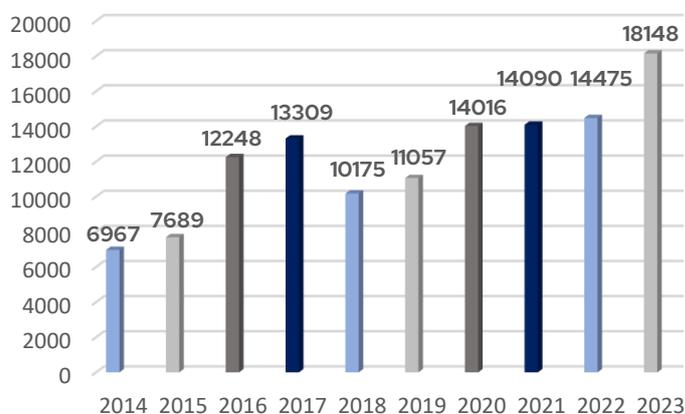
no

RAPPORT

D'OBSERVATOIRE

1. Le volet urgence - 115

Demandes traitées par le 115 et/ou les lieux d'hébergement



En 2023, **18 148** demandes d'hébergement d'urgence ont été traitées.

Comme le montre ce graphique, les demandes d'hébergement d'urgence ont augmentées de 120% entre 2013 et 2017 et particulièrement entre 2015 et 2017, puis ont connu une légère diminution en 2018 avant de remonter depuis 2019.

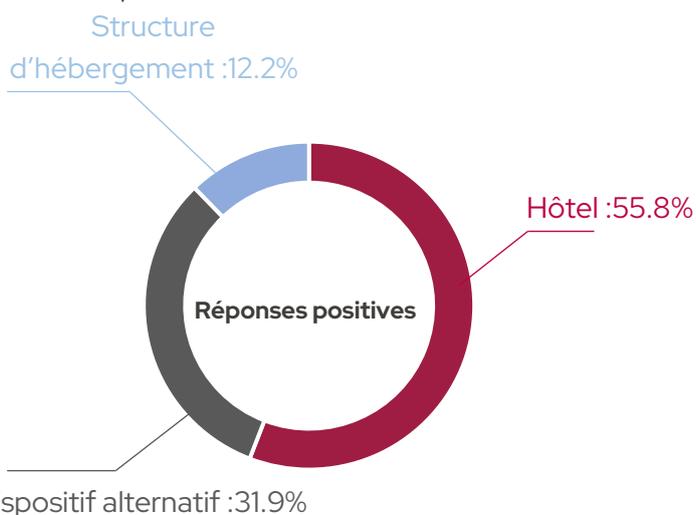
On note une hausse de **25%** des demandes entre 2022 et 2023

Les réponses

En réponse aux **18 148** demandes reçues en 2023, 14 101 ont donné lieu à un hébergement (soit 77.7% contre 79.9 % en 2022 et 81.7% en 2021) et 4 022 n'ont pas abouties.

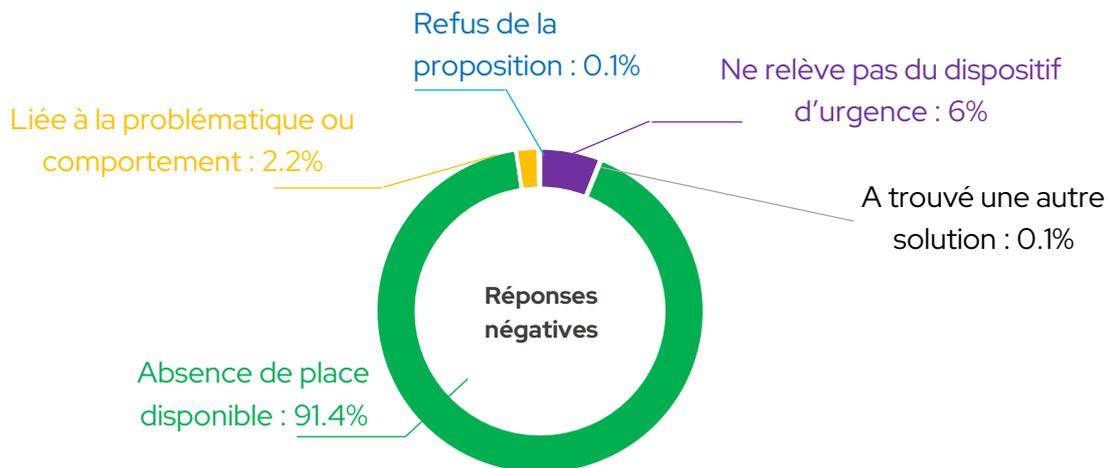
Parmi les 18 148 demandes ayant donné lieu à un hébergement, **55.8%** ont donné lieu à une mise à l'abri à l'hôtel (54.9% en 2022), **31.9%** (contre 31.7% en 2022) en dispositifs alternatifs et **12.2%** (contre 13.4% en 2022) en dispositifs d'hébergement « classiques ».

L'hébergement à l'hôtel est sollicité lorsqu'il n'est pas possible d'orienter les personnes sur d'autres dispositifs, soit pour des raisons de statut administratif soit du fait de l'absence de place disponible en dispositifs alternatifs et en dispositifs d'hébergement classiques.

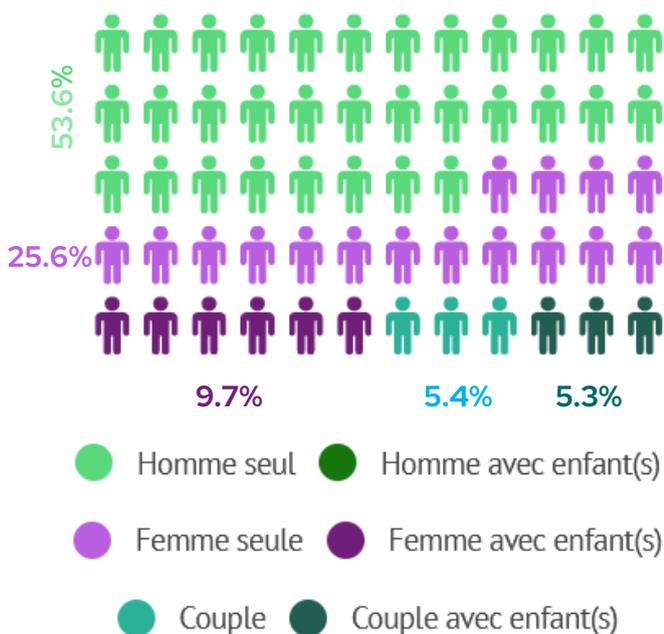


L'hôtel constitue une solution de transition avant l'accueil en dispositifs alternatifs et en dispositifs d'hébergement « classiques ». Le nombre de demandes apparaît important car chaque prolongation (de quelques jours) est comptabilisée alors que les prises en charge en dispositifs d'hébergement « classiques » ne sont comptabilisées qu'une seule fois pour une durée de séjour plus longue, en application du principe de continuité. Les nuitées enregistrées sont donc malgré tout plus nombreuses en dispositifs d'hébergement « classiques » et alternatifs qu'à l'hôtel.

Ce mode d'enregistrement a aussi pour conséquence d'augmenter artificiellement le nombre de réponses positives. Une prolongation d'hébergement étant égal à une réponse positive.



Typologie des demandeurs



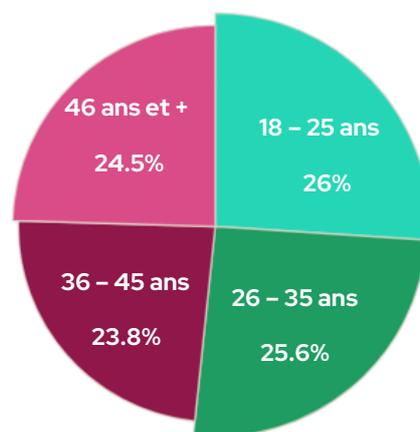
En 2023, **1 944** ménages différents ont sollicité le dispositif d'hébergement d'urgence au 115 et/ou sur un lieu d'accueil-évaluation (soit **2 749** personnes différentes). En 2022, **1 093** ménages avaient sollicité l'urgence pour **1 746** personnes.

Les familles représentent **25.9 %** des ménages concernés.

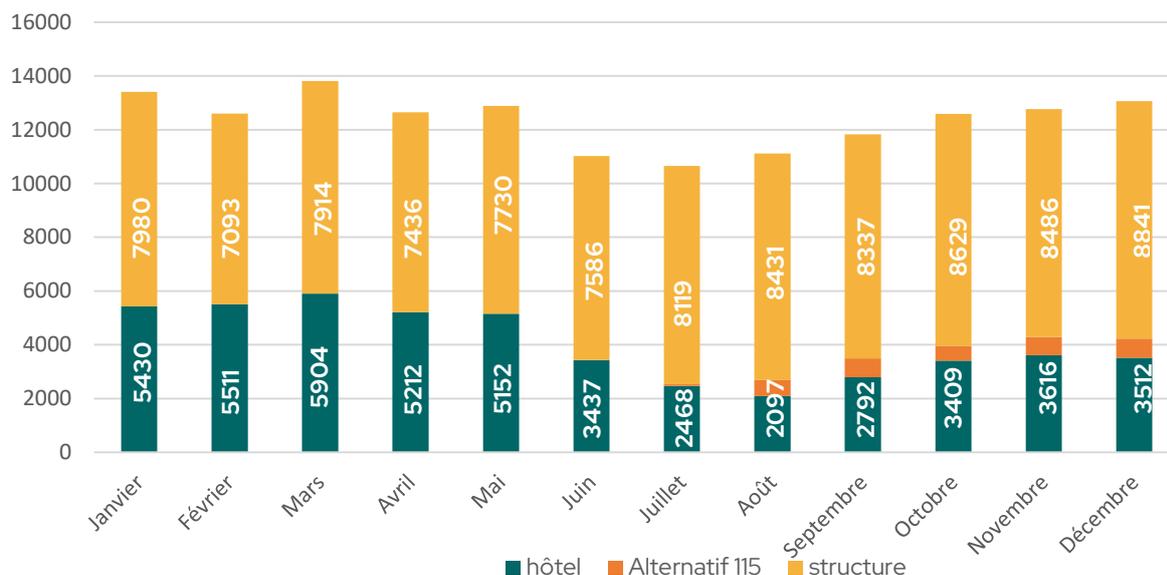
Les hommes seuls représentent encore plus de la moitié des demandeurs.

En 2023, **26 %** des demandeurs adultes ayant communiqué leur âge étaient âgés de 18 à 25 ans (contre 30.4% en 2020). Les jeunes représentent donc toujours une part prépondérante des demandeurs. Or, peu de dispositifs d'hébergement d'urgence leur sont dédiés sur le département. L'absence de ressources et les ruptures familiales sont des éléments d'explication.

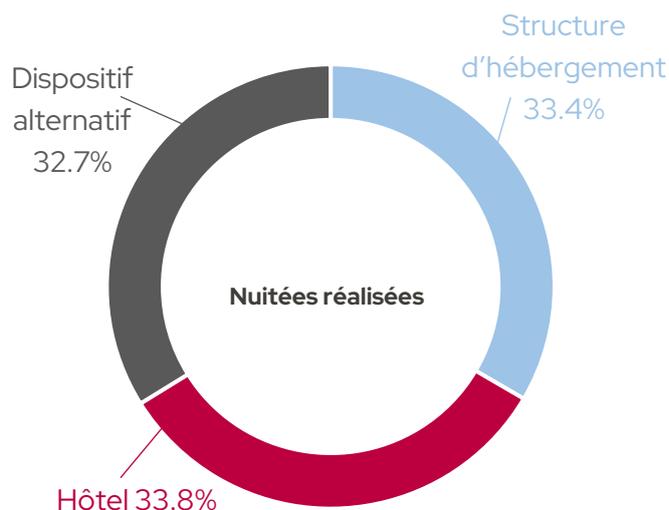
Age des demandeurs



Répartition des nuitées



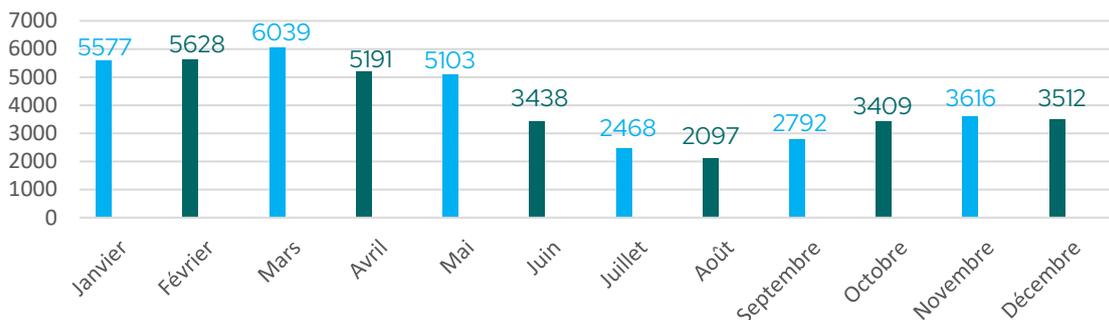
En moyenne en 2023 on compte **12 368** nuitées par mois, contre 10 706 en 2022 et 9070 en 2021 soit une augmentation de **15.5%** sur un an.



Concernant les nuitées réalisées en 2023, on observe que **33.4%** d'entre elles ont eu lieu en structure d'hébergement (-10.1 pts sur un an), **33.8%** (+3.8 pts) à l'hôtel et **32.7%** (+6.2 pts) en dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtel.

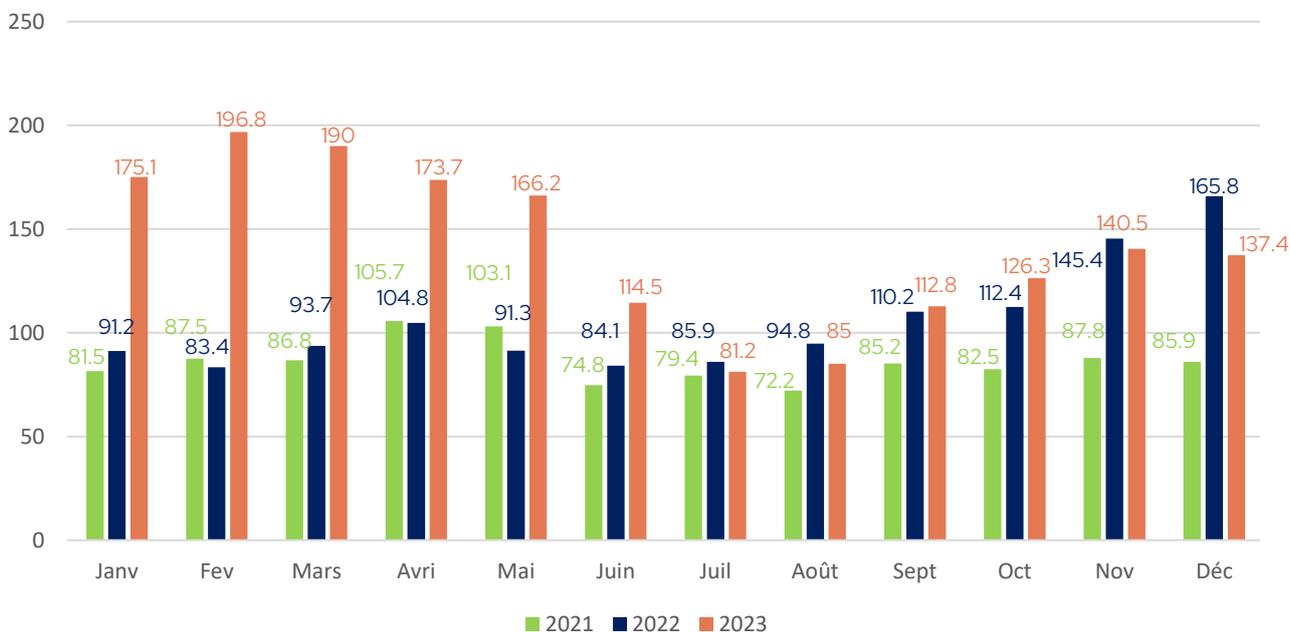
Les nuitées réalisées hors hôtels ont eu lieu à **56.6%** sur le Pays de Brest, **37.4%** sur le Pays de Cornouaille et **6%** sur le territoire de Morlaix-COB.

Nuitées hôtelières



Sur orientation du 115, **48 870** nuitées d'hôtel ont été enregistrées (par personne) contre 38 561 en 2022, 31 302 en 2021, 31 302 en 2020 et 10 045 en 2019, soit une augmentation de **26.4%** du nombre de nuitées accordées sur un an (1 nuit pour un ménage de 4 personnes = 4 nuitées d'hôtel enregistrées).

Moyennes mensuelles nuitées hôtel 2022 et 2023

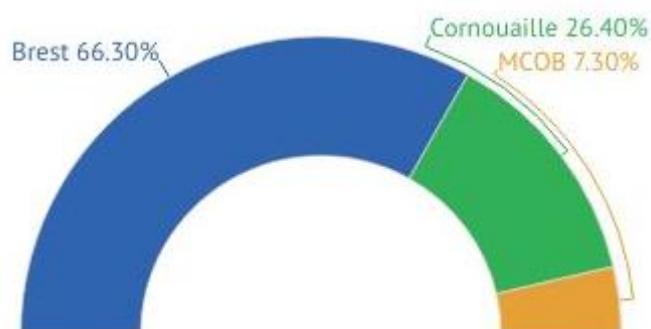


En 2023, la moyenne des nuitées hôtelières sur l'année est de **141.3**, contre 105 en 2022 et 86 en 2021. Ce qui représente une hausse de **34%**

Répartition géographique des nuitées d'hôtel

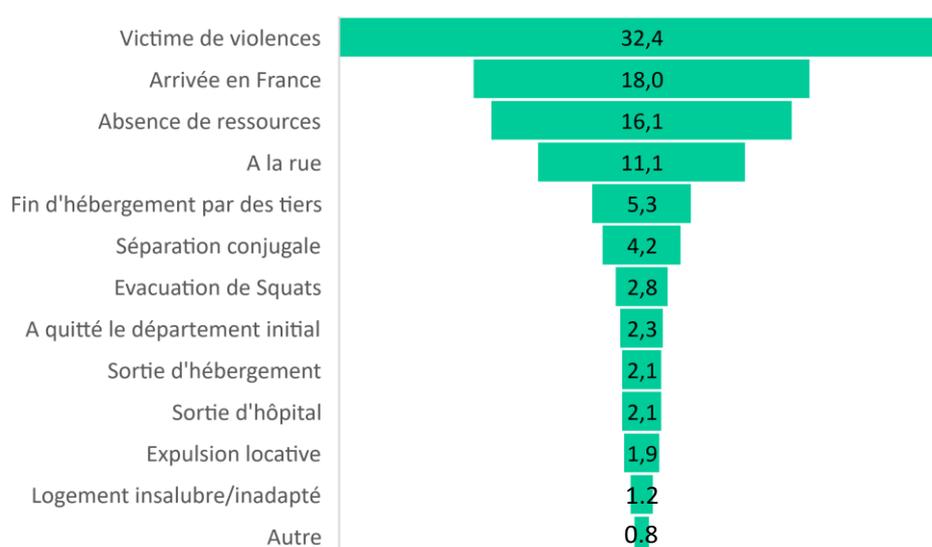
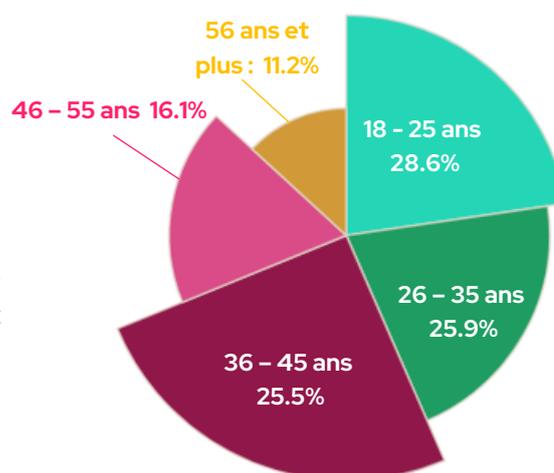
En 2023, **66.3%** des nuitées ont été octroyées sur le pays de Brest, **26.4%** sur le pays de Quimper et **7.3%** sur le pays de Morlaix et Carhaix. Cette répartition s'explique par le fait que Brest concentre une grande partie des demandes d'hébergement.

Est constaté une baisse de la proportion des nuitées sur le Pays de Brest (-7.4 pts) au profit de la Cornouaille (+4.1 pts) et du territoire de Morlaix-COB29 (+3.3 pts)



Typologie des ménages mis à l'abris à l'hôtel

La majorité des ménages mis à l'abris à l'hôtel sont des hommes seuls (28.6%) suivis par les femmes seules (25.6%). 36.6% des ménages mis à l'abris comprennent des enfants.



32.4% des ménages mis à l'abri à l'hôtel le sont à la suite de violences. Arrivent ensuite les situations de ménages venant d'arriver en France (18%), puis l'absence de ressources (16.1%) et le fait d'être à la rue (11.1%).

Le motif « Autre » regroupe les motifs suivants : sortie de détention, fin de prise en charge ASE, fin de prise en charge Conseil Départemental.

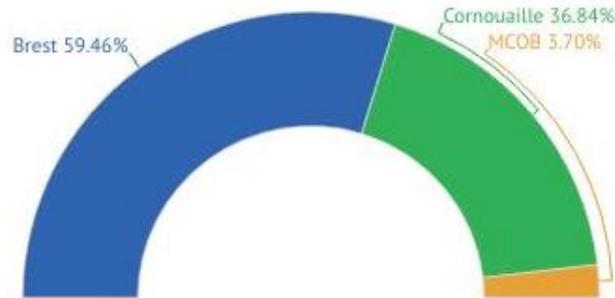
Ces chiffres permettent une illustration des différents motifs de recours au 115. Toutefois, il est important de noter que ce sont les écoutants qui choisissent le motif qui leur apparaît le plus prégnant au moment de l'appel. Ce qui est sujet à interprétation.

La durée moyenne de séjour en hôtel est de 37 jours. Cette moyenne est de 34 jours pour les personnes isolées et de 44 jours pour les familles. A noter que pour les ménages en situation administrative précaire la durée moyenne de séjour est de 77 jours.

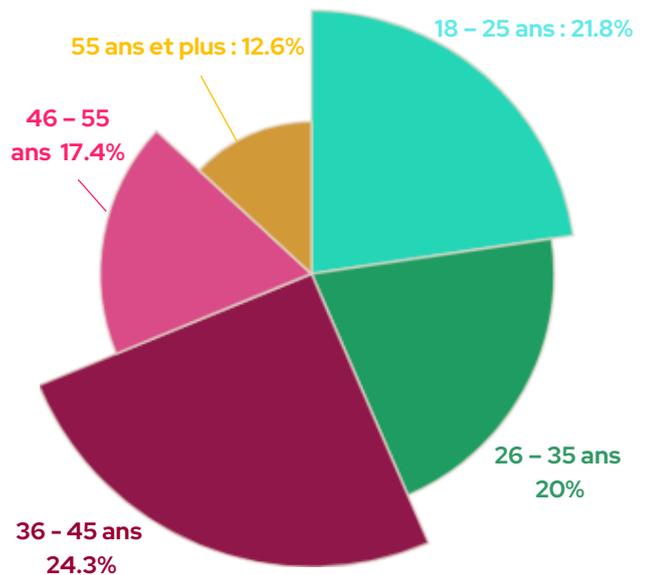
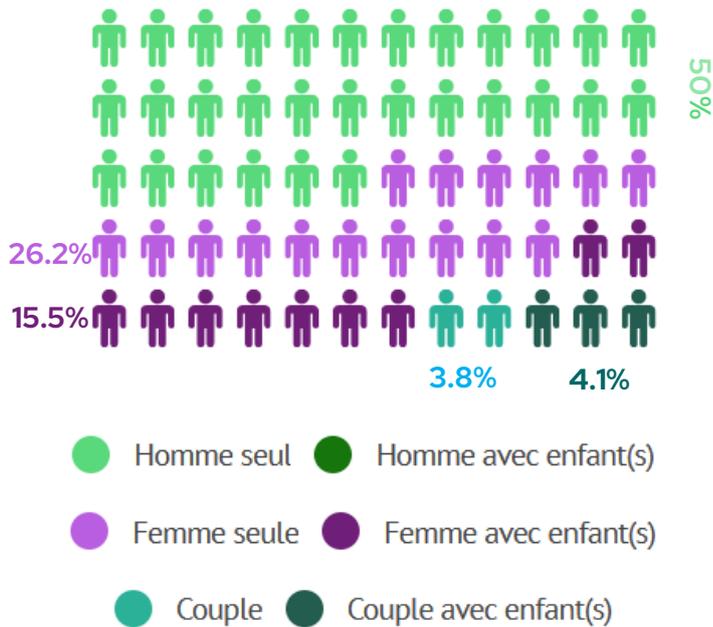
A noter que la durée moyenne de séjour a été réalisée par ménage et non par personne, ce qui n'en fait pas une moyenne pondérée.

Nuitées hors hôtel

Répartition géographique des nuitées hors hôtel



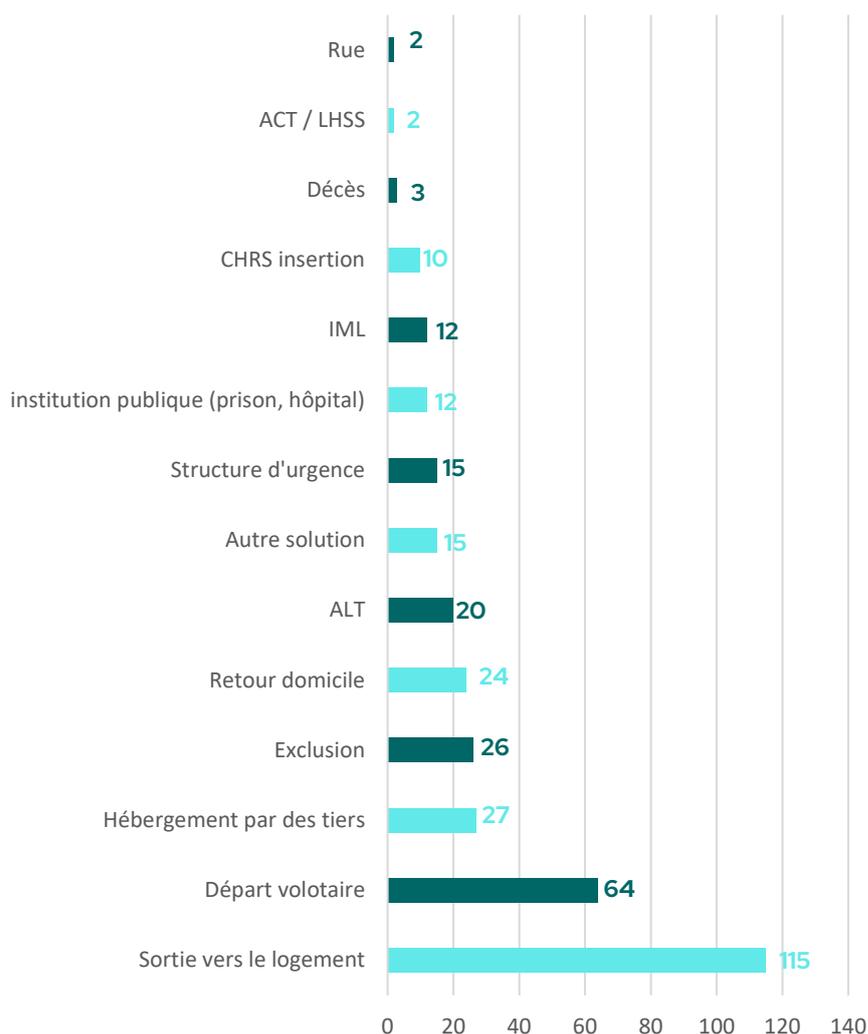
Typologie des ménages mis à l'abris à en structure



La majorité des personnes hébergées en structure d'hébergement et dispositifs alternatifs sont des hommes seuls (50%), des femmes seules (26.2%) et des femmes avec enfant(s) (15.5%). Au cumul, on constate que près de 20% des ménages hébergés en structure comprennent des enfants.

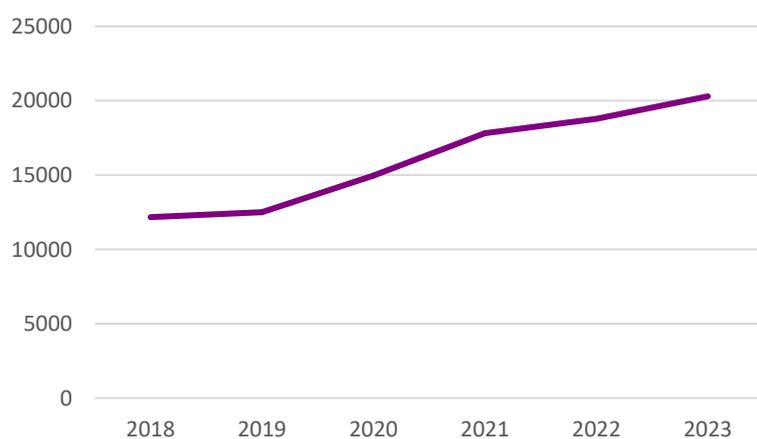
Concernant l'âge des personnes hébergées on note une part importante de 36 - 45 ans (24.3%) et des 18- 25 ans (21.8%).

Motifs de fin d'hébergement



L'accès au logement devient le premier motif de sortie d'hébergement d'urgence soit **33.1%** contre **17.3%** en 2022 soit +15.8 pts en un an.

Zoom sur les appels au 115



En 2023, le nombre d'appels reçus au 115 poursuit sa hausse avec une évolution de +8% par rapport à 2022 et atteint **20 291 appels**.

Soit :

1 690 appels / mois

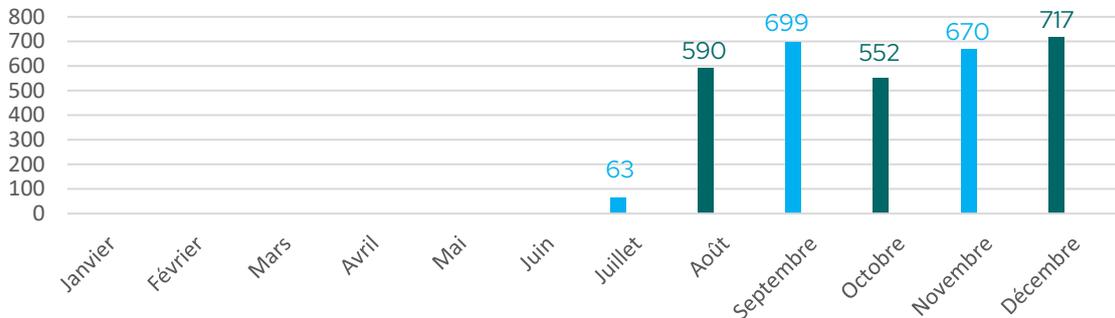
422 appels / semaine

76 appels / jour

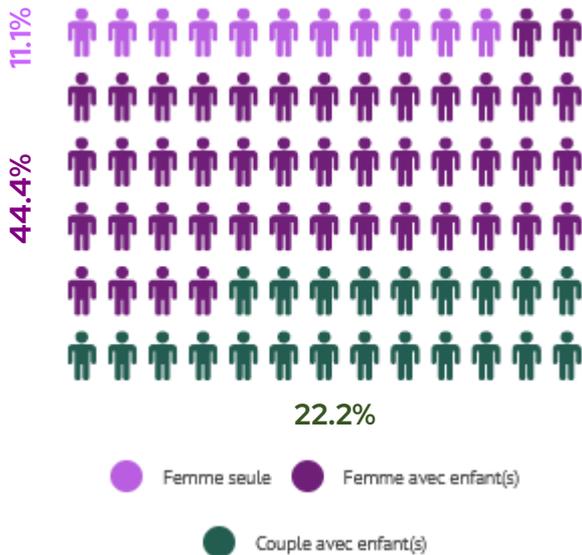
8 appels / heure

Bilan appartements alternatifs 115 aux nuitées d'hôtel

Nombre de nuitées par mois



Le nombre de nuitées réalisées sur l'année est de **3 291**



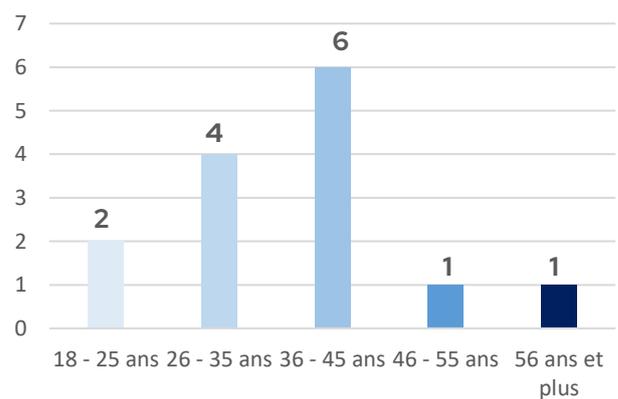
12 admissions en 2023 :

Ce qui représente **42** personnes (**16** adultes et **25** enfants).

8 femmes avec enfants

4 couples avec enfants

2 femmes seules



Les motifs de prises en charge :

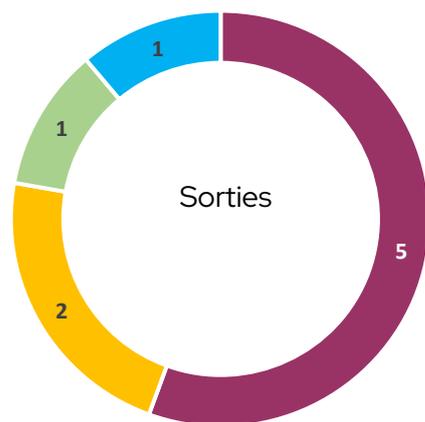
3 présences d'enfant

1 victime de violences

2 absences de ressource

1 dort à la rue

5 situations administratives précaires



■ Logement ■ Fin de PEC ■ Hospitalisation ■ CHRS insertion

8 sorties du dispositif en 2023 :

5 vers le logement (**3** vers du parc public, **1** parc privé, **1** sous-location)

1 fin de prise en charge

1 hospitalisation

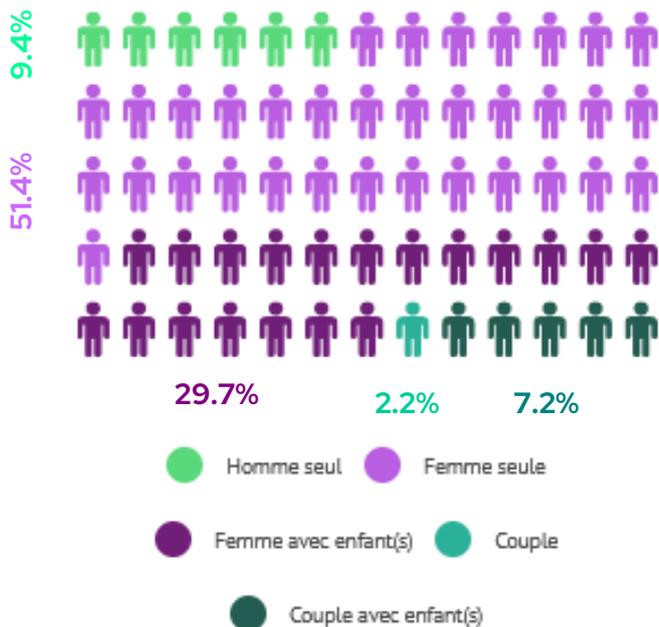
1 CHRS insertion

Durée de séjour :

81.3 jours en moyenne pour les personnes sorties

237.7 jours en moyenne pour les personnes entrées en 2023 et toujours présentes (soit 5 situations)

Bilan mission complémentaires

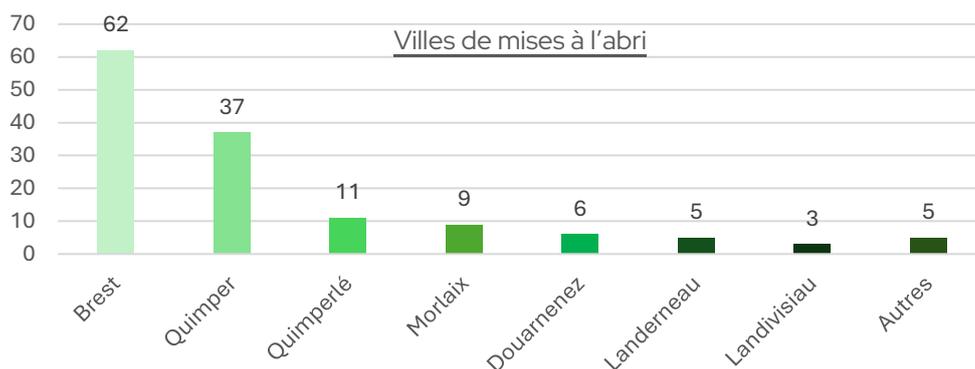


138 ménages suivis en 2023 :

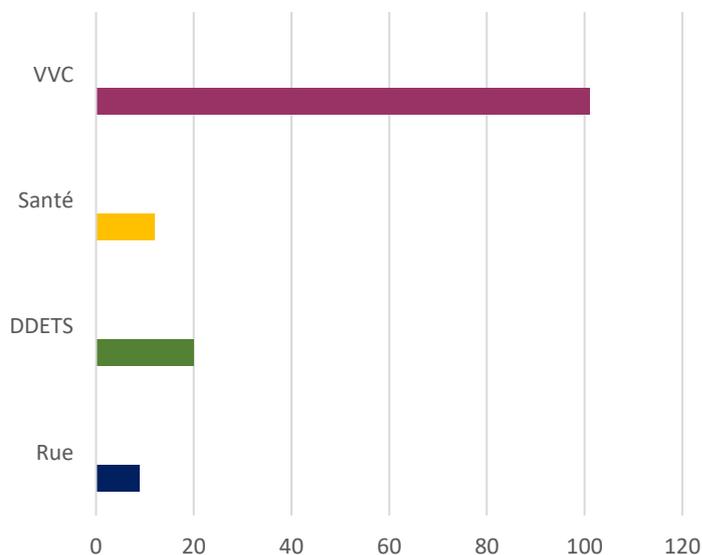
Ce qui représente **262** personnes (**151** adultes et **111** enfants).

Ces données n'incluent pas les évaluations et rencontres des ménages en demandes d'asile.

Plus de la moitié des ménages suivis sont des femmes seules (**51.4%**) et **29.7%** sont des femmes avec enfants.



Motifs de prise en charge

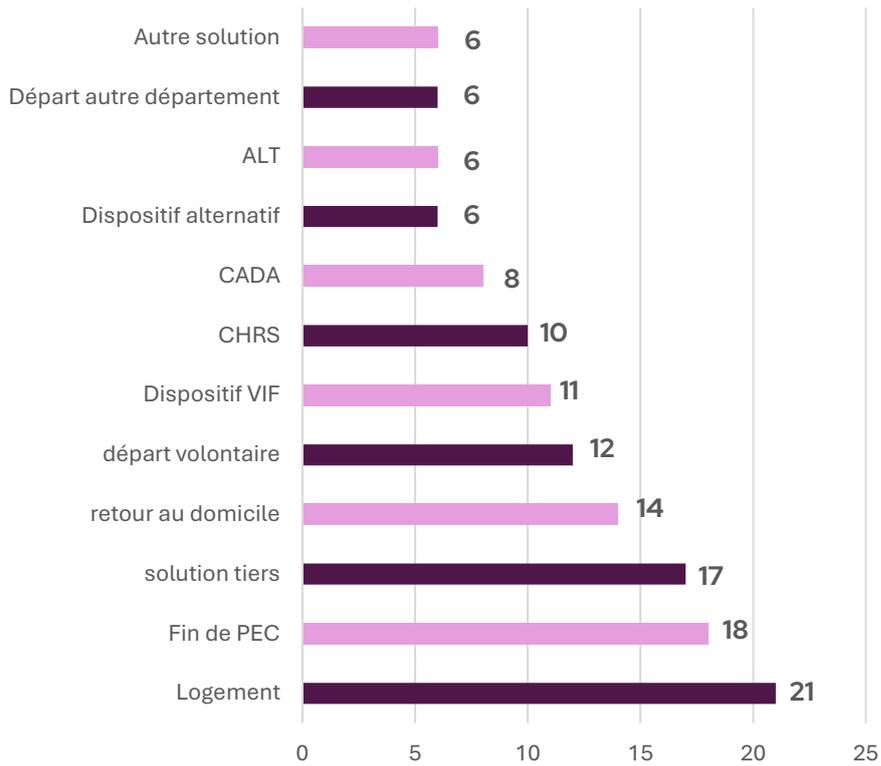


101 ménages mis à l'abri le sont consécutivement à des violences subies.

20 ménages sont en situations administratives précaires.

12 ont d'importants problème de santé.

9 vivent à la rue.



Au cumul, **30%** des sorties de l'hôtel se font en direction d'hébergements adaptés (CHRS, ALT VIF, ...)

15% des sorties concernent du logement

13% des fin de prise en charge (situations DDETS ou problématiques de comportement à l'hôtel).

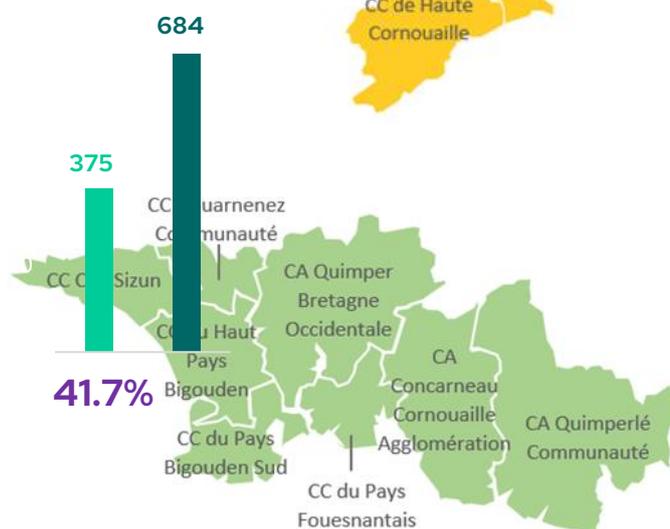
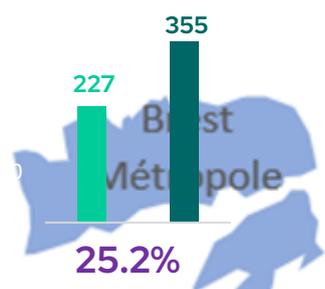
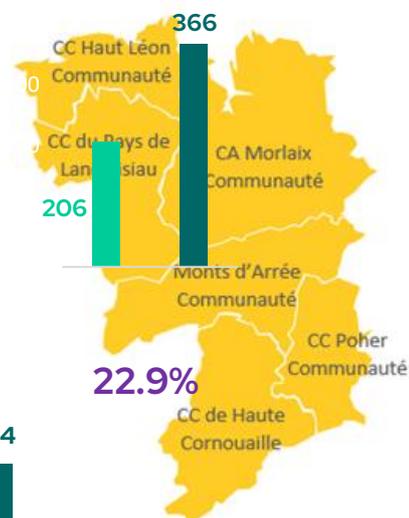
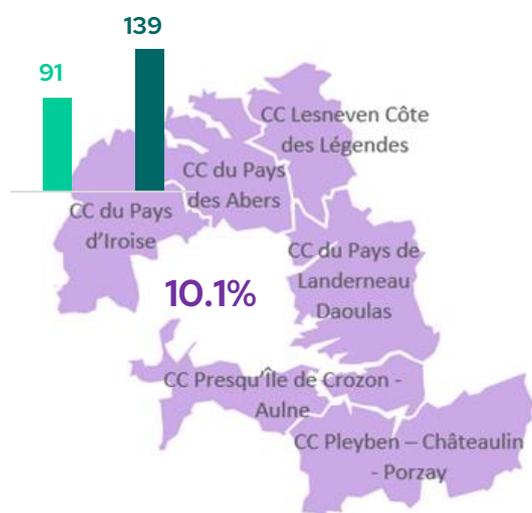
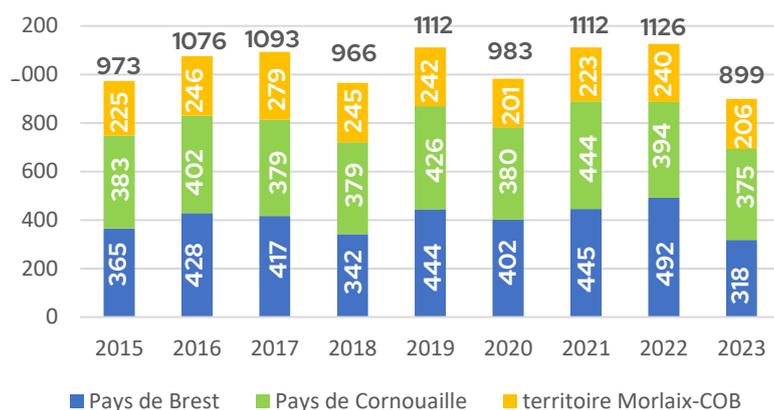
L'item « autre solution » regroupe des solutions bien distinctes : squat, séjour de rupture, Couss, LAM, Centre parental

2. Le volet insertion

Evolution de la demande

899 demandes ont été enregistrées (en baisse de 20% par rapport à 2022) soit **1544** personnes (1983 en 2022).

La baisse la plus importante concerne le Pays de de Brest avec **- 35.4%** de demandes.

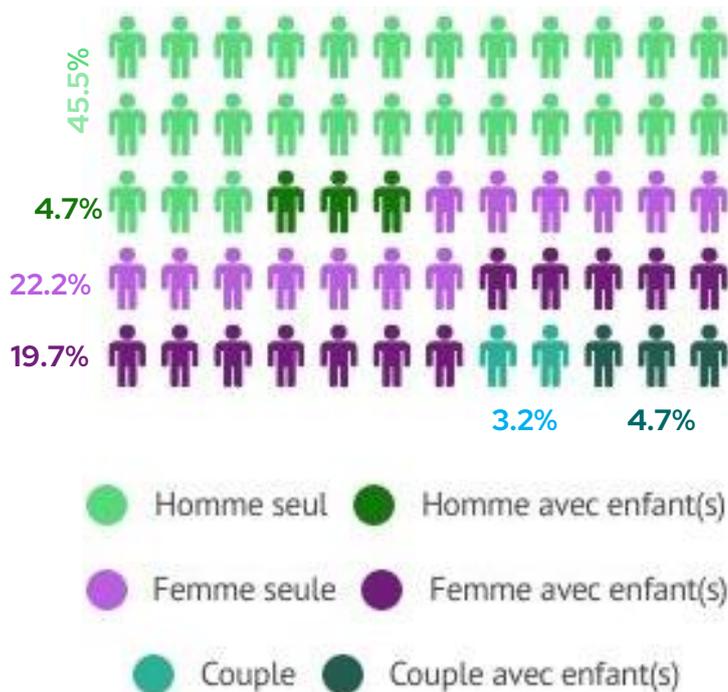


■ Nombre de personne
■ Nombre de demande

Avec la baisse constatée sur l'ensemble du département, la répartition territoriale des demandes insertion évolue.

Le Pays de Cornouaille devient le territoire avec le plus de demandes (+**6.7 pts**). La proportion de demandes sur le territoire de Brest Métropole baisse de **11.1 pts**, sur le Pays de Brest (hors BM) elle augmente de **2.7 pts**, tout comme sur Morlaix-COB où elle augmente de **1.6 pts**.

Typologie des demandeurs



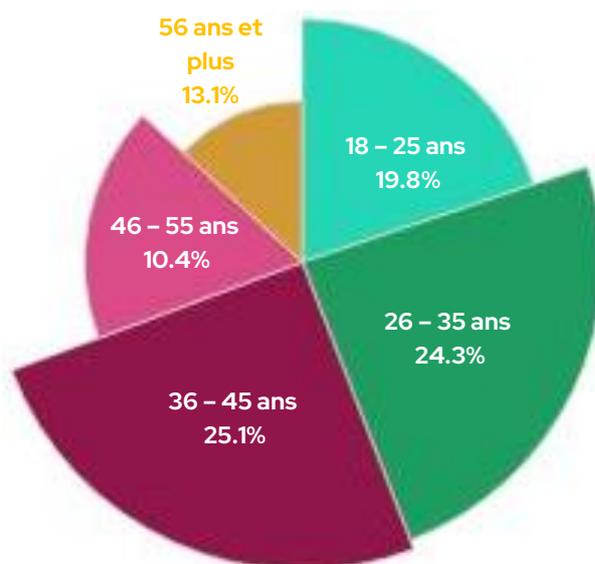
Les 36 - 45 ans sont la tranche d'âge la plus représentée quant aux demandes insertion avec **25.1%** (-3.2 pts), suivis des 26 - 35 ans avec **24.3%** (+1.5 pts) et le 18 - 25 ans avec **19.8%** (+1 pt) des demandes. A noter que les jeunes adultes (18 - 25 ans) sont surreprésentés au SIAO puisque dans la population adulte finistérienne ils ne représentent que **10.6%**.

Le nombre de personnes de 56 ans et plus continue de progresser augmentant de **0.7 pt** sur 1 an et de **3.2 pts** depuis 2021.

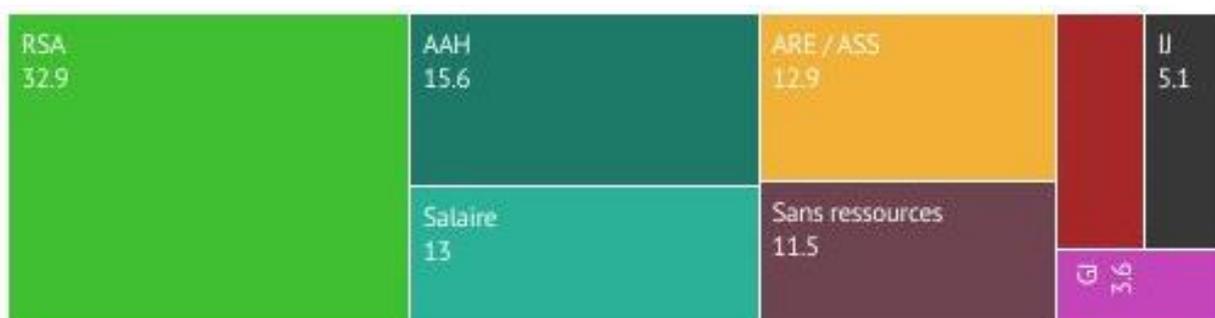
Le nombre de personnes seules faisant une demande d'insertion atteint **67.7%** des demandes (+2.6 pts).

La part des hommes seuls reste stable pour atteindre **45.5%** cette année (44.5% en 2022, 47.5% en 2021, 49.1% en 2020, 49.7% en 2019 et 50.5% en 2018).

Les demandes concernant des ménages avec enfant(s) représentent **29%** des demandes (-4.8 pts).

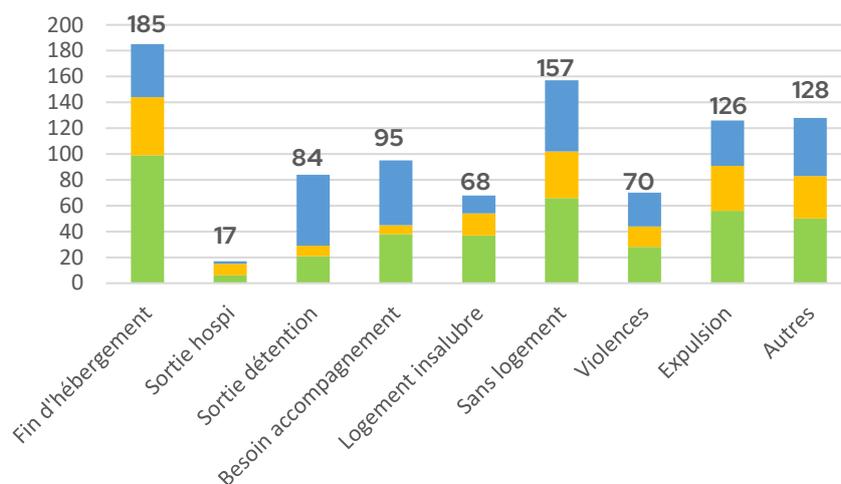


Ressources



En 2023, plus du tiers des demandeurs percevaient le RSA, **15.6%** l'AAH, **13%** un salaire, **12.9%** recevaient des ressources de pôle emploi et **11.5%** étaient sans ressources.

Motif de la demande



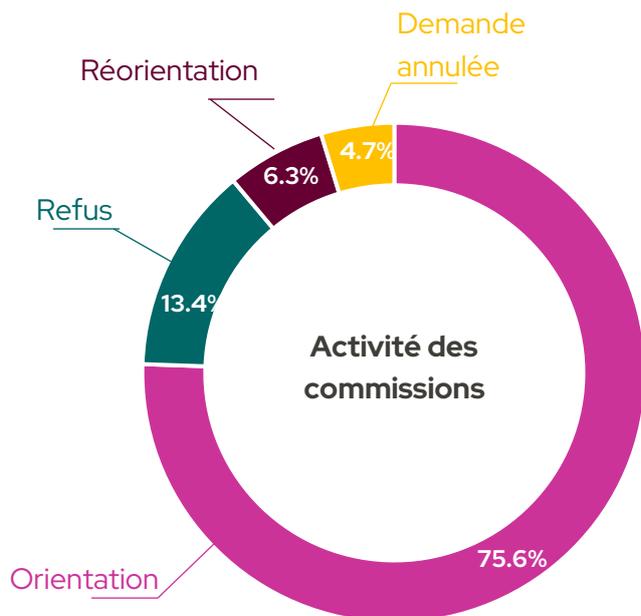
En 2023, **19.9%** des demandeurs invoquent comme motif principal de recours au SIAO la fin d'hébergement par des tiers.

Sur le territoire de Cornouaille ce motif est également le plus invoqué avec **24.7%**, suivi du fait d'être sans logement (**16.5%**), l'expulsion et la perte de logement (**14%**). Pour le territoire de Morlaix-COB le 1^{er} motif est également la fin d'hébergement par des tiers (**21.8%**), suivi du fait d'être sans logement (**17.5%**) et l'expulsion ou la perte de logement (**17%**).

Enfin, pour le Pays de Brest, c'est la sortie de détention qui arrive en premier motif de recours (**17%**) avec le fait d'être sans logement (**17%**), suivi par le besoin d'accompagnement (**15.5%**) et enfin la fin d'hébergement par des tiers (**12.7%**).

Le motif de demande suite à des violences intrafamiliales est de **7.8%**, il était de **10.8%** en 2022 (**-3 pts**). C'est sur la Cornouaille que le nombre de demandes pour ce motif reste le plus important (**28** demandes, suivi du Pays de Brest (**26** demandes) et du territoire Morlaix-COB (**16** demandes).

Activité des commissions

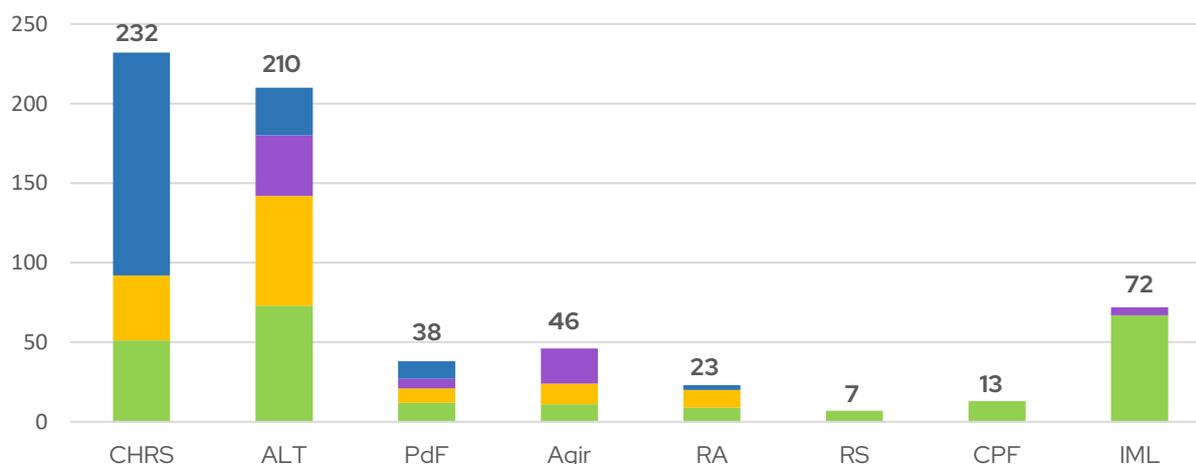


75.6% des demandes sont orientées vers un dispositif (81% en 2022 soit -5.4 pts).

19.7% des demandes ne sont pas orientées, elles sont alors refusées (13.4%) ou réorientées (6.3%).

4.7% sont annulées avant décision.

Répartition des orientations



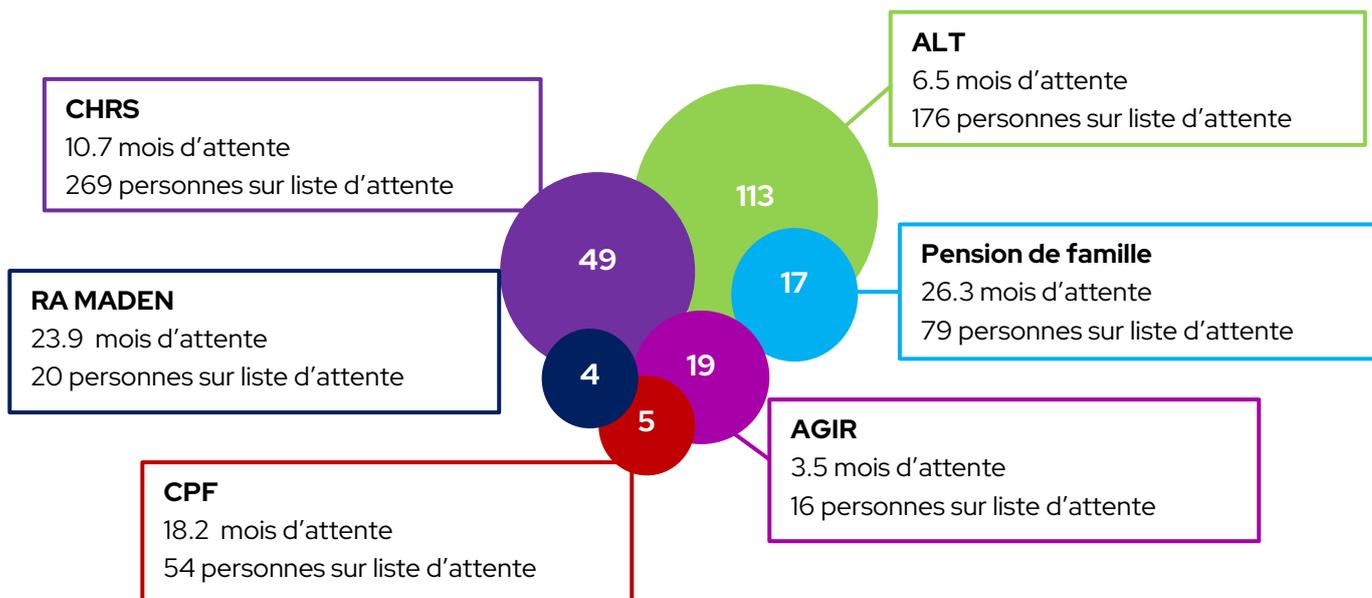
36.1% des orientations se font en direction des CHRS (+6.2 pts sur un an). **60.3%** des orientations ont lieu sur Brest Métropole.

32.7% des demandes sont orientées vers l'ALT (-5.2 pts). **34.8%** des orientations ont lieu sur le Pays de Cornouaille.

5.9% vers les Pension de familles (-0.7 pts).

7.2% des demandes sont orientées vers les accompagnements "AGIR" (dispositif présent sur le COB 29, sur le Pays de Brest hors Brest Métropole et sur le territoire de Quimperlé Communauté) (+3.5 pts). **47.8%** des orientations ont lieu sur le Pays de Brest hors Brest Métropole.

Temps d'attente et nombre d'admission par dispositif

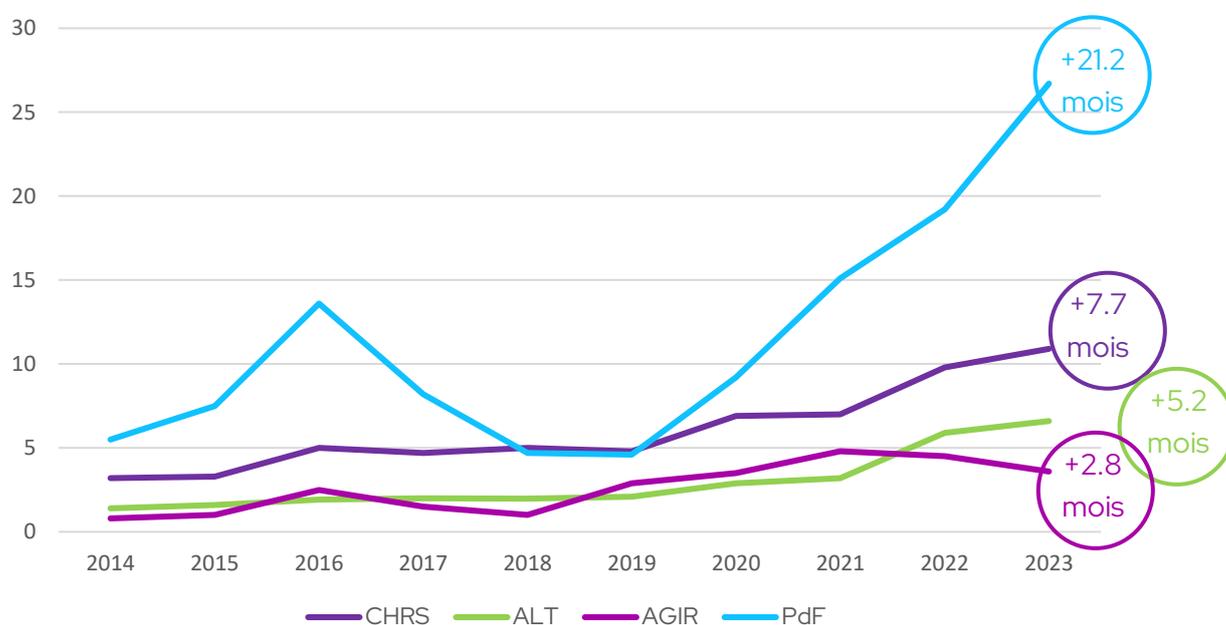


207 admissions ont eu lieu en 2023 sur les dispositifs cités ci-dessus.

Elles étaient au nombre de 243 en 2022. La baisse la plus importante concerne les CHRS avec - 52.8% d'admission sur un an.

En un an, les temps d'attente ont augmenté sur les dispositifs CHRS (+0.9 mois), ALT (+0.6 mois) et pension de famille (+7.1 mois). Ce temps a baissé pour AGIR (-1 mois).

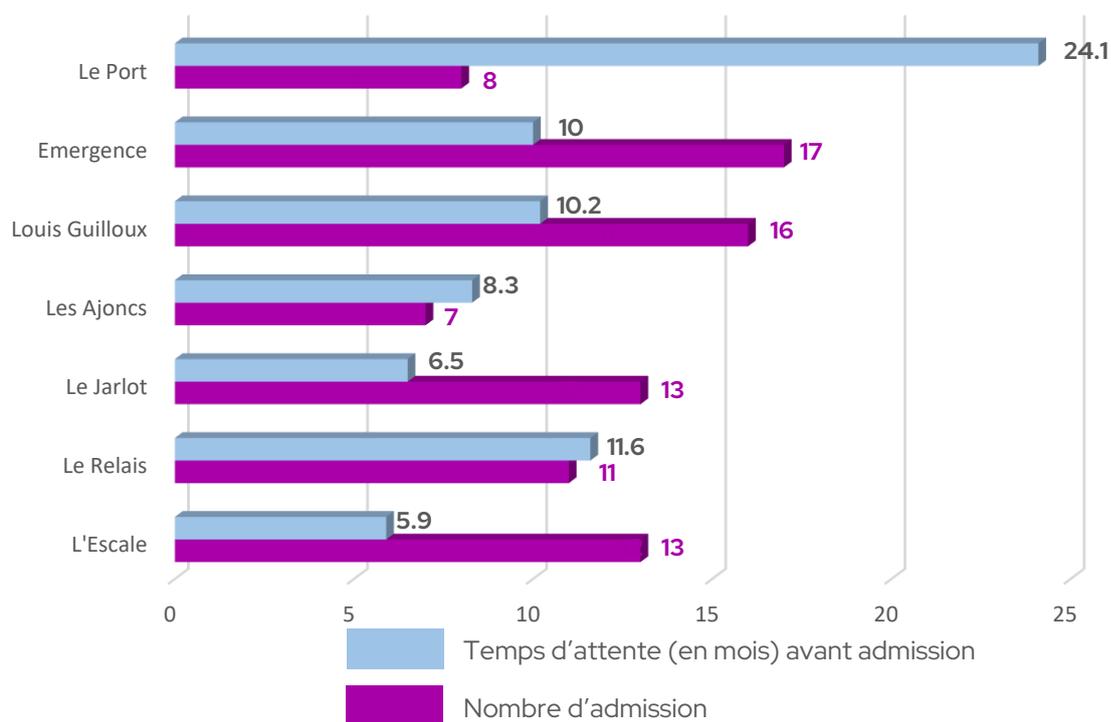
Evolution du temps d'attente avant d'admission par dispositif



Depuis 2014, on note une hausse générale du temps d'attente avant entrée en structure d'hébergement, quel que soit le dispositif.

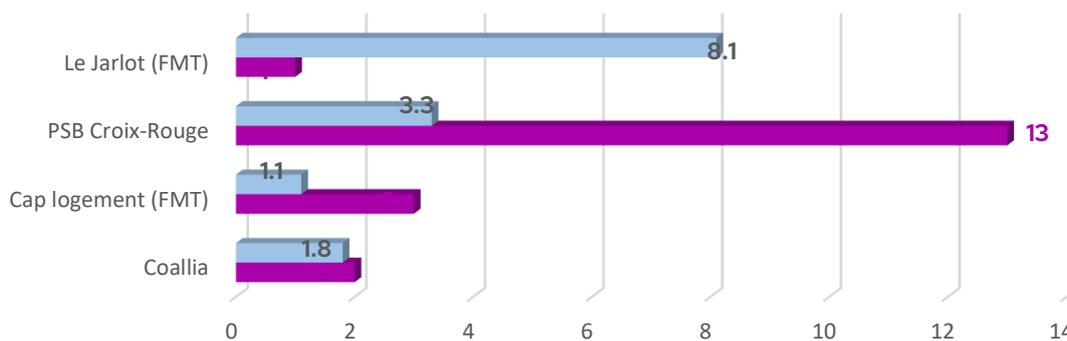
La hausse la plus importante, tout comme le temps avant admission, concerne les pensions de famille. Suivi par les CHRS. En effet, avant admission en CHRS il fallait attendre en moyenne 3.4 mois en 2014 contre 10.9 mois en 2023.

Bilan CHRS



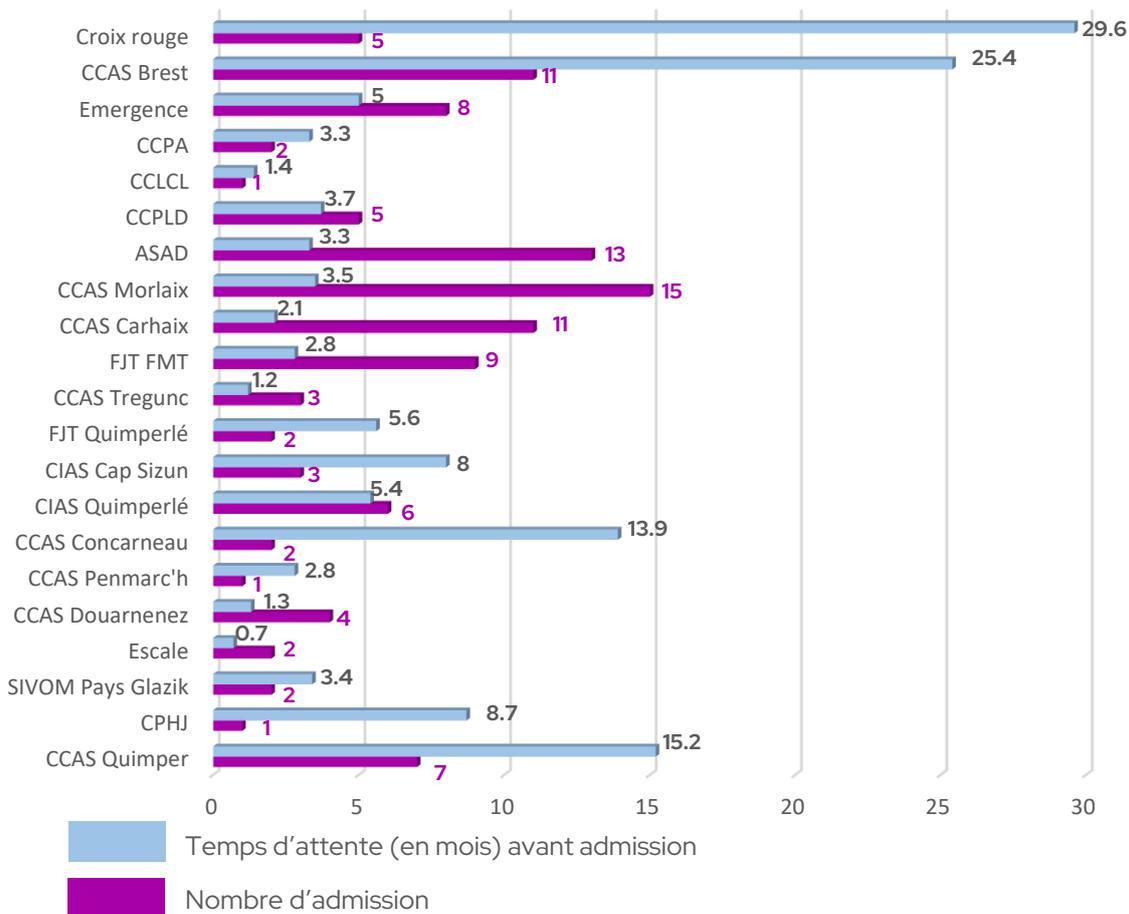
Pour les CHRS on compte **49** admissions en 2023 contre 104 en 2022 et 95 en 2021. Parallèlement, **232** ménages ont été orientés en direction des CHRS. Ce qui représente un taux d'entrée de **21.1%**.

Bilan AGIR



19 admissions ont eu lieu sur le dispositif AGIR. **46** ménages ont été orientés. Ce qui représente un taux d'entrée de **41.3%**.

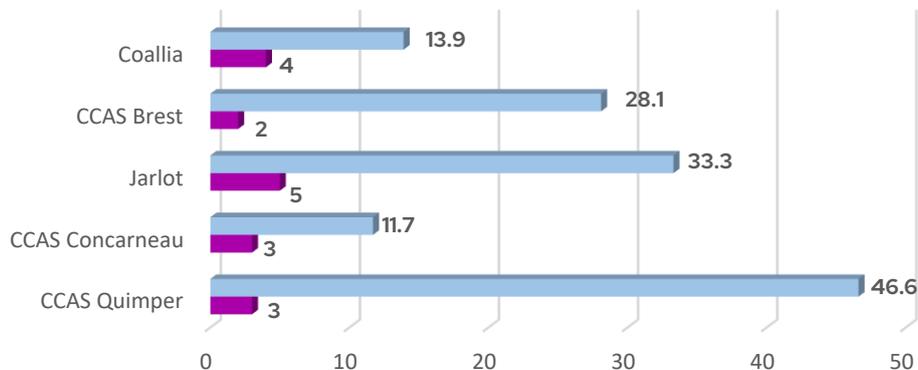
Bilan ALT



En ALT, **113** admissions ont eu lieu en 2023. **210** ménages ont été orientés sur liste d'attente ALT. Ce qui représente un taux d'entrée de **53.8%**.

8% des admissions ont eu lieu après un recours DAHO

Bilan pension de famille



Pour les pensions de famille on dénombre **17** admissions contre **38** orientations soit un taux d'entrée de **44.7%**. **29.4%** des admissions sont liées à des recours DALO.

Typologie d'un demandeur par territoire

Pays de Cornouaille

Typologie : Homme seul
Tranche d'âge : 26 – 35 ans
Origine géographique : Quimper
Motif de la demande : fin d'hébergement par des tiers
Ressources : RSA
Orientation : ALT

Territoire de Morlaix-COB

Typologie : Homme seul
Tranche d'âge : 36 – 45 ans
Origine géographique : Morlaix
Motif de la demande : fin d'hébergement par des tiers
Ressources : RSA
Orientation : ALT

Brest Métropole

Typologie : Homme seul
Tranche d'âge : 36 – 45 ans
Origine géographique : Brest
Motif de la demande : sortie de détention
Ressources : RSA
Orientation : CHRS

Pays de Brest (hors Brest Métropole)

Typologie : Homme seul
Tranche d'âge : 36 – 45 ans
Origine géographique : Landerneau
Motif de la demande : absence de logement
Ressources : RSA
Orientation : ALT

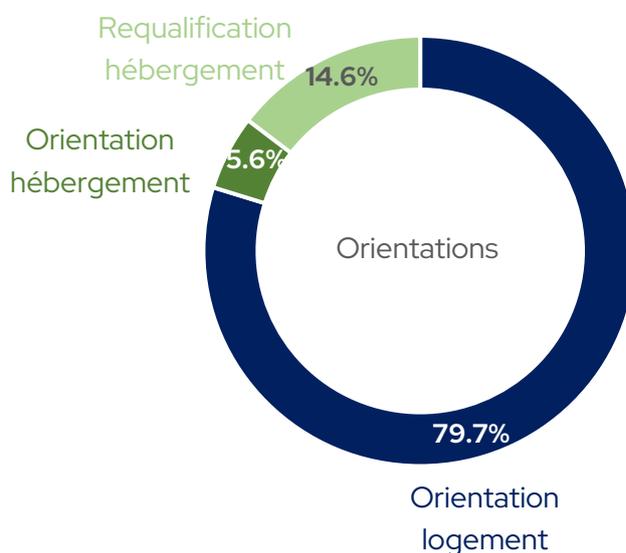
La commission de médiation du Finistère¹



En 2023, le Finistère représente **25.2%** des recours bretons contre **26.4%** en 2022, et le classe en 3^{ème} position dans la Région. A noter que les recours déposés sur le territoire de Brest métropole ne sont pas inclus dans ce calcul, sinon cela placerait le Finistère en 2^{ème} position.

Concernant les ménages reconnus prioritaires au titre du DAHO, en 2023 :

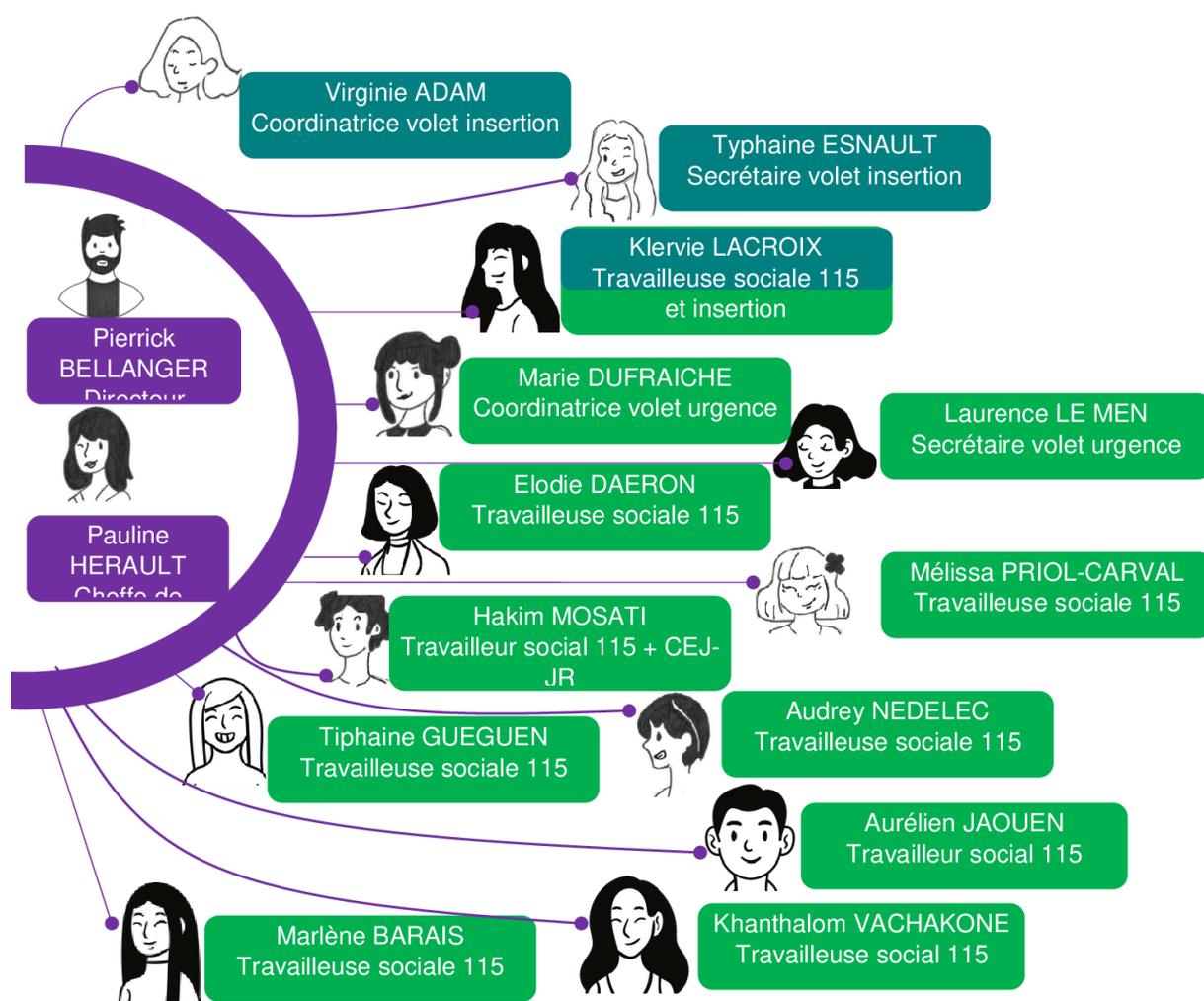
- **25** ont été admis sur un dispositif
- **9** n'ont pas donné suite à l'orientation prioritaire
- **3** ont annulé pour une autre solution
- **6** ménages restent en attente d'une admission



¹ Commission de médiation du Finistère Bilan 2023, DDETS, pôle hébergement et logement, secrétariat de la commission

Annexes

Annexe 1 : organigramme



Annexe 2 : Fiche de demande d'hébergement et logement d'insertion

		SIAO 29 FICHE DE DEMANDE HEBERGEMENT/LOGEMENT		Date de l'entretien <input type="text"/>	
LA PERSONNE EST ADRESSEE PAR :					
Nom <input type="text"/>		Organisme <input type="text"/>		E-mail/Téléphone <input type="text"/>	
<hr/>					
EVALUATEUR					
Nom <input type="text"/>		Fonction <input type="text"/>		Structure <input type="text"/>	
Adresse <input type="text"/>					
Téléphone <input type="text"/>		E-mail <input type="text"/>			
<hr/>					
DEMANDEUR 1			DEMANDEUR 2		
Nom <input type="text"/>			Nom <input type="text"/>		
Nom de naissance <input type="text"/>			Nom de naissance <input type="text"/>		
Prénom <input type="text"/>			Prénom <input type="text"/>		
Date de naissance <input type="text"/>			Date de naissance <input type="text"/>		
Sexe <input type="radio"/> Femme <input type="radio"/> Homme			Sexe <input type="radio"/> Femme <input type="radio"/> Homme		
Nationalité <input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> U.E. <input type="checkbox"/> Hors U.E.			Nationalité <input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> U.E. <input type="checkbox"/> Hors U.E.		
Adresse <input type="text"/>			Adresse <input type="text"/>		
Contact à utiliser par le SIAO si différent <input type="text"/>					
Téléphone <input type="text"/>			Téléphone <input type="text"/>		
E-mail <input type="text"/>			E-mail <input type="text"/>		

CRITERES D'ORIENTATION

Situation familiale

ENFANTS A CHARGE

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Date de naissance</u>	<u>Sexe</u>	<u>Classe</u>	<u>Ecole fréquentée</u>
			▼		
			▼		
			▼		
			▼		
			▼		
			▼		

La demande concerne-t-elle l'accueil des enfants à temps complet ? Oui Non

La demande concerne-t-elle l'accueil des enfants pour des droits d'hébergement ? Oui Non

Si oui, préciser la fréquence et le cadre légal (amiable/JAF) :

La mise en sécurité est-elle nécessaire ? Oui Non

Si oui, préciser :

SITUATION ADMINISTRATIVE

Type de document de séjour : CNI Titre de séjour Récépissé

Autre document

Aucune pièce justifiant de l'identité

Date de fin de validité :

Le document a-t-il été vu ? Oui Non

SUIVI SOCIAL

Le demandeur bénéficie-t-il d'un suivi social ? (ASLL, MASP, curatelle, tutelle, suivi social, ASR,...) Oui Non

Si oui, préciser le type de suivi :

Si oui, date de début :

Coordonnées du référent et de l'organisme : (nom, mail, téléphone)

BUDGET

<u>Nature des ressources</u>	<u>Montant</u>	<u>Nature des charges</u>	<u>Montant</u>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
TOTAL	€ 0	TOTAL	€ 0
		Reste à vivre	€ 0

Estimation du droit allocation logement (montant APL ou AL):

Dettes:

<u>Type de dettes</u>	<u>Montant</u>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre <input type="text"/>	<input type="text"/>
TOTAL	€ 0

Dossier de surendettement ? Oui Non

Si oui, date de dépôt du dossier :

SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI OU DE LA FORMATION

La personne a-t-elle une activité professionnelle ou est-elle en formation ? Oui Non

Y-a-t-il un contrat d'insertion Oui Non

Si oui, préciser :

SITUATION AU REGARD DE LA COUVERTURE SANTE

Y-a-t-il des couvertures santé ? Oui Non

Si oui, lesquelles ?

SITUATION AU REGARD DU LOGEMENT

Type d'hébergement ou de logement au moment de la demande :

Une demande est-elle en cours ? Oui Non

Si oui, préciser : FJT
 Résidence sociale (hors FJT)
 Service locatif social / intermédiation locative (SIVS, ALMA...)
 HLM
 DALO/DAHO

Si oui, date de dépôt de la demande et nom de l'organisme auprès duquel la demande a été effectuée ?

Le demandeur présente-t-il un handicap nécessitant un aménagement particulier ? Oui Non

Si oui, préciser :

Motif de la demande d'hébergement ?

Précisions :

Parcours logement/hébergement (du plus récent au plus ancien)

<u>Lieu</u>	<u>Durée</u>	<u>Statut d'occupation</u>	<u>Raisons du changement</u>

Le ménage est-il mobile ? (véhicule ou autres possibilités) Oui Non

Le ménage a-t-il des animaux de compagnie ? Oui Non

Si oui, Préciser ?

Si oui, une solution de garde est-elle possible ?

SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE

Le demandeur est-il en attente d'un jugement ou de l'exécution d'une peine ? Oui Non

Si oui, Préciser ?

PRESENTATION DE LA SITUATION DU MENAGE (EXPOSE SOCIAL) :

OBJECTIFS ATTENDUS DE LA PRISE EN CHARGE PAR LE DEMANDEUR :

Une mesure d'accompagnement est-elle préconisée? Oui Non Type:

Si une demande est déjà en cours: Type: Date:

Adhésion du ménage ? Oui Non

PRECONISATION D'ORIENTATION DU TRAVAILLEUR SOCIAL QUI A FAIT L'ENTRETIEN
(CHRS, ALT, Pension de famille, Résidence accueil,...)

Préconisation (choix 1)

Préconisation (choix 2)

Si Autre :

Préconisation du demandeur si différente du travailleur social

Villes/Territoires souhaités

s



FICHE SYNTHÈSE DEMANDE D'HEBERGEMENT/LOGEMENT D'INSERTION

Un exemplaire est remis au ménage demandeur

Demandeur	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Demandeur	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Motif de la demande:	<input type="text"/>	
Préconisation(s) du travailleur social:	<input type="text"/>	Choix 1
	<input type="text"/>	Choix 2
Préconisation du demandeur si différente du travailleur social	<input type="text"/>	
<input type="text"/>		<input type="text"/>
Signature du ménage demandeur		Signature du travailleur social ayant réalisé l'entretien
	DATE <input type="text"/>	

Sans signature, la demande ne sera pas étudiée par le SIAO 29

Ce document de synthèse destiné au ménage demandeur et au SIAO 29 a pour objectif de garantir l'adhésion des personnes sollicitant un hébergement d'insertion. Le ménage reconnaît valider les informations de la fiche et être en accord avec le type d'hébergement/logement préconisé. Merci de tenir informé le SIAO 29 de toute évolution de votre situation pouvant impacter votre demande.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'étude de votre demande d'hébergement/logement d'insertion. Les destinataires des données sont:

- Le SIAO 29
- Les membres de la commission d'orientation territoriale
- Les opérateurs gestionnaires de dispositifs susceptibles de vous accueillir.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au SIAO 29 - 30, rue de la Providence, 29000 QUIMPER. (Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant).

Le SIAO 29 est une association d'opérateurs (loi 1901) chargée d'orienter les personnes en situation de mal logement sur des hébergements d'urgence et d'insertion. Il a pour objectif de contribuer efficacement à améliorer l'orientation et la prise en charge de personnes, et de construire des parcours d'hébergement et d'insertion adaptés, conduisant chaque personne à une amélioration de ses conditions de vie.

SIAO 29
30, rue de la Providence
29000 QUIMPER
02 98 58 40 83
insertion@siao29.fr - www.siao29.fr

Notice d'information

DISPOSITIFS

CHRS

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale est un lieu d'accompagnement vers l'insertion. Son but est d'« aider les personnes à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale » (art L.345-1 du CASF). Le public accueilli fait face à des difficultés d'ordre économique et social. L'hébergement ne constitue donc qu'un aspect du dispositif.

ALT (Allocation Logement Temporaire)

(Appelé logement d'urgence sur certains territoires)

Permettent d'accueillir, pour une durée limitée, des personnes qui éprouvent des difficultés pour l'accession ou le maintien dans le logement.

Pension de famille (Maison-relais)

C'est une forme particulière de résidence sociale, elle permet l'accueil, sans limite de durée, de personne à faible niveau de ressource et dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement autonome. Elles accueillent souvent des personnes ayant fréquemment eu recours à des structures d'hébergement. Elles proposent des services collectifs, l'intégration passe par le biais d'animation et si besoin d'un accompagnement social ou médico-social.

Résidence Accueil

C'est une forme particulière de pension de famille qui allie logements privatifs et espace de vie collectif, à destination d'un public souffrant de troubles psychiques et /ou psychiatriques stabilisés.

AGIR - Accompagnement de type CHRS (COB, Pays de Brest (hors Brest), Quimperlé Communauté)

Accompagnement global individualisé renforcé. C'est une forme d'accompagnement social global de type CHRS qui n'est pas contrainte par la nécessité d'avoir un logement ou un hébergement. Cet accompagnement se fait là où vit le ménage. Ce dispositif propose uniquement un accompagnement, il ne propose pas de solution d'hébergement.

Intermédiation locative: Sous-location/Bail glissant

Logement du parc public ou privé loué par un organisme qui le sous-louera ensuite à un ménage en difficulté d'insertion économique, sociale et/ou administrative. Le bail en sous-location est à durée déterminée, le bail glissant peut glisser vers un bail classique. Dans ce dernier cas, le ménage restera donc dans le logement et deviendra locataire en titre.

Résidence sociale (Cornouaille)

Ce sont des logements destinés aux ménages ayant de faibles revenus ou des difficultés à se loger. Le public est généralement en capacité d'occuper un logement autonome. C'est une solution transitoire dans l'attente d'un logement dans le parc immobilier traditionnel.

Logement de promotion familiale (Cornouaille)

Ce type de dispositif s'adresse à des ménages cumulant des difficultés en terme de « savoir gérer » et « savoir habiter » mais pouvant vivre en collectif.

RAPPELS

- Les encadrés rouges doivent impérativement être complétés
- La fiche doit être signée par le ménage et le travailleur social
- Privilégier la complétude informatique. Attention à la lisibilité du document si ce n'est pas le cas.
- L'évaluation n'est pas seulement un exposé de la situation au moment de la demande. Elle doit faire apparaître le parcours logement et les problématiques qui ont amené le ménage à solliciter le SIAO
- Deux notions essentielles doivent apparaître dans l'exposé social: le savoir habiter et le savoir gérer du ménage
- Il faut s'interroger sur le type d'accompagnement dont a besoin le ménage
- Il ne faut pas orienter seulement en fonction des dispositifs existants sur le territoire
- Après orientation en commission, le demandeur doit confirmer son inscription sur liste d'attente. Sa situation devra être mise à jour auprès du SIAO, tous les 3 mois ou 6 mois en fonction du dispositif.
- Il est impératif d'avoir un moyen de contact valide pour que le SIAO puisse joindre le ménage.



FICHES DE PRESENTATION MISSIONS COMPLEMENTAIRES VOLET URGENCE 115

- **Mission « suivi de parcours »**

Territoire d'intervention : Département

Public : ménages hébergés à l'hôtel via le 115 et en structures d'hébergement d'urgence

Objectifs et interventions :

- Assurer la coordination et le suivi de parcours des ménages hébergés en urgence
- Favoriser le lien avec les partenaires afin de faciliter les sorties d'hébergement d'urgence et l'accès au logement
- Garantir une vision globale des prises en charges et des besoins des territoires

Les interventions sont validées en réunions d'équipe SIAO

Missions :

- Renforcer l'évaluation sociale
 - o Compléter avec les partenaires l'évaluation des ménages mis à l'abri à l'hôtel et identifier les conditions de sorties et freins potentiels
- Assurer le suivi de parcours des ménages
 - o Garantir le suivi de l'évolution de la situation
 - o Assurer le lien entre les volets urgence et insertion du SIAO
 - o Être en soutien des partenaires sur les situations complexes
- Favoriser l'accès au logement
 - o Réaliser tous les deux mois, le suivi des ménages hébergés en structure d'urgence afin de faire le point sur les perspectives de sorties, les freins potentiels et leviers à actionner
 - o Réaliser un point d'étape avec les partenaires pour les ménages à l'hôtel depuis plus de deux mois
 - o Participer au repérage des ménages prêts à sortir vers l'intermédiation locative ou le logement de droit commun
- Suivi des personnes victimes de violences à l'hôtel
 - o Avoir une attention particulière auprès de ces ménages pour éviter les retours à domicile en prenant contact régulièrement
 - o Informer le ménage des dispositifs existants en faveur des victimes de violences
 - o Assurer un lien avec les partenaires si un ménage ne peut être mis à l'abri ou s'il y a un retour à domicile
- Favoriser la coordination partenariale
 - o Coordination des acteurs autour des situations
 - o Renforcer les liens et échanges avec les maraudes (professionnelles et samu social)
 - o Développer le réseau et la dynamique partenariale
- Médiation avec les partenaires hôteliers
 - o Assurer une médiation avec l'hôtelier et le ménage hébergé lors de difficulté d'hébergement



- **Mission « hôtel »**

Territoire d'intervention : Département (sauf Brest où intervient le Pôle Solidarité Bretagne de la Croix-Rouge Française sur la même mission pour les ménages de droit commun)

Public : Ménages hébergés à l'hôtel via le 115 et repérés comme :

- Rencontrant des difficultés pour se mobiliser dans les démarches
- Ayant bénéficié de prolongations de prises en charge à l'hôtel mais dont la situation n'évolue pas
- Nécessitant des accompagnements extérieurs et/ou une proximité accrue ne pouvant être réalisés par le lieu d'évaluation qui exerce le suivi.

Objectifs et interventions : mise en œuvre d'une prestation d'accompagnement social et de médiation auprès des ménages repérés par le 115 et favoriser les orientations vers des solutions adaptées.

Cet accompagnement ne se substitue pas aux accompagnements existants, il vise à favoriser la mobilisation des ménages et la continuité de leurs prises en charges.

L'enjeu principal étant l'accès au logement ou au dispositif d'hébergement le plus adapté.

Les accompagnements sont validés en réunion d'équipe SIAO en lien avec les partenaires concernés suivant les situations (CCAS/CDAS/ML)

L'accompagnement mission « hôtel » fait suite à une évaluation de la mission « suivi de parcours ».

Jusqu'à 20 accompagnements pourront être mis en place pour un équivalent temps plein.

Missions :

- Renforcer l'évaluation sociale des ménages
 - o Consolider l'évaluation sociale pour les prolongations d'hébergement
 - o Faire les évaluations pour les prolongations d'hébergement des personnes en demande d'asile
 - o Veiller à l'accès aux droits et à l'orientation vers les dispositifs adaptés
 - o Etudier les possibilités d'accès au logement de droit commun
- Favoriser les sorties du dispositif hôtelier et les orientations vers les dispositifs adaptés aux besoins des ménages.
 - o Accompagner les ménages dans les premières démarches pour l'accès aux droits
 - o Construire avec les partenaires une solution d'hébergement/logement adaptée
 - o Alerter et travailler sur les freins à la sortie du dispositif d'urgence
- Assurer la coordination des acteurs autour de la situation du ménage



Bulletin d'information

Numéro 1

En ce mois de septembre, nous vous proposons le premier bulletin d'information du SIAO 29. A travers ce document, nous communiquerons régulièrement sur l'actualité du secteur et notre activité.

Pas de blabla, nous allons directement à l'essentiel. Si vous souhaitez plus d'information sur les différents sujets, n'hésitez pas à nous contacter.

L'équipe du SIAO 29

Actualités

Nouvelles solutions alternatives aux hôtels

Afin d'avoir des solutions d'hébergement d'urgence plus adaptées à l'accueil des familles et moins coûteuses que l'hôtel, de nouveaux partenariats ont été créés pour la mise en place d'appartements d'urgence.

Ces solutions sont gérées via le SIAO (115), sur le modèle de l'hôtel (nuitées). Ces solutions existent depuis juillet sur Brest, Quimper et Morlaix.

SI SIAO

Le logiciel Etat utilisé par l'ensemble des SIAO est construit pour être utilisé par nos partenaires en suivant le processus d'une demande d'hébergement (de la création à l'accueil en structure). Sur le Finistère, la DDETS et le SIAO avaient fait le choix de ne pas ouvrir l'accès au logiciel, le temps que celui-ci corresponde aux différentes attentes.

Aujourd'hui plus fiable, des accès vont être ouverts progressivement aux structures d'hébergement pour que chacune puisse enregistrer les dates d'entrée et de sortie des ménages accueillis.

Des sessions de formation seront proposées sur les territoires afin de familiariser chacun avec ce nouvel outil. C'est sur le Pays de Morlaix-COB 29 que nous commencerons la mise en œuvre à l'autonomie, suivra le Pays de Cornouaille d'ici la fin d'année puis le Pays de Brest au 1er trimestre 2024.

Desserrements

le 04/09, après l'Ille et Vilaine et le Morbihan, ce fut au tour du Finistère d'accueillir les premiers ménages issus du desserrement du SAS Rennais.

31 personnes ont été hébergées à Brest ou Quimper.

Le SAS Rennais, géré par l'association Aurore a ouvert en juin pour une capacité de 50 places. Toutes les 3 semaines un département breton devra accueillir de nouveaux ménages issus du SAS.

Appels au 115

Le prédécroché 115 a été mis à jour pour se mettre en conformité avec le RGPD. Nous avons profité de ce changement pour détailler les missions du 115 avec une traduction en anglais.

Pour rappel, lorsqu'il y a de l'attente, il est conseillé de rester en ligne afin de ne pas perdre sa place dans la file. Si vous raccrochez, vous recommencez à zéro et le temps d'attente sera d'autant plus long.

L'hébergement d'urgence et d'insertion

L'hébergement d'urgence

Après une période hivernale plus souple, en particulier pour les ménages avec enfant(s), le contexte budgétaire pour les mises à l'abri à l'hôtel est contraint depuis la fin du printemps.

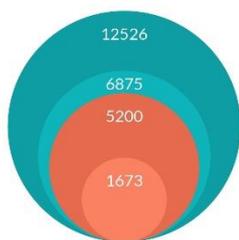


- Nb moy de pers à l'hôtel
- nb moy de mineurs à l'hôtel

Comme le montre les données, le niveau de mise à l'abri à l'hôtel a atteint des niveaux jamais connus sur le Finistère (pic à 210 personnes à l'hôtel). Il baisse fortement en juin suite aux contraintes budgétaires.

Il faut rappeler que les nuitées d'hôtel viennent s'ajouter aux 260 places en structures (en augmentation depuis plusieurs années).

janvier-août 2023



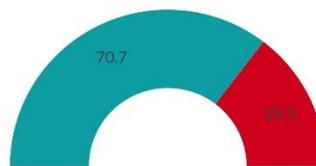
- Nb d'appels au 115 (47.67%)
- Nb d'appel pour une demande d'hébergement (26.17...)
- Nb demandes pourvues (19.79%)
- Nb demandes non pourvues (6.37%)

Sur la période de janvier à août 2023, les mises à l'abri (demandes pourvues - DP) représentent 75.6% des réponses du 115. En 2022, ce taux était de 72.2%.



Les demandes non pourvues (absences mises à l'abri - DNP) représentent 24.3% des réponses. En 2022, ce taux était de 27.5%

juin-août 2023



- DP (70.7%)
- DNP (29.3%)

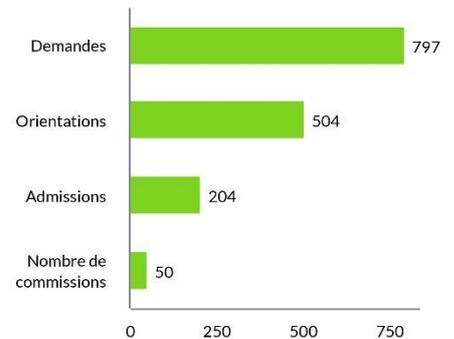


Depuis le mois de juin, près de 70% des primo-demandeurs au 115 n'obtiennent pas de solutions de mises à l'abri au premier appel.

Sur la période, le taux de demandes non pourvues à augmenté et représente 1/3 des réponses du 115.

L'hébergement d'insertion

janvier-août 2023



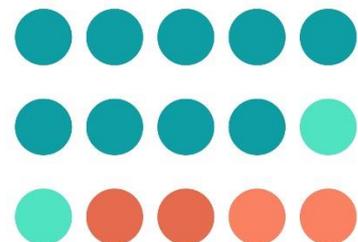
Un travail va démarrer sur le territoire de la commission de Morlaix - Cob afin d'harmoniser son fonctionnement avec celui des autres territoires (membres de la commission, prêts à sortir).

L'équipe du SIAO 29

Début octobre, l'équipe accueillera une nouvelle salariée, travailleuse sociale, sur le 115 et la mission référent CEJ-JR.

Le SIAO 29 sera au complet avec 15 salariés pour 14.22 ETP.

A noter, les professionnels des SIAO excluent de la prime Ségur/Laforcade restent mobilisés sur le sujet comme l'a montré la journée du 15/06.



- Travailleurs sociaux
- Administratifs
- Encadrement
- Coordinations

NOTES



1 allée Mgr Jean René Calloc'h – boîte aux
lettres 161 – 29000 Quimper
association@siao29.fr / 02 98 58 40 83 / 115
urgence@siao29.fr